

**Comité du commerce et de l'environnement**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TENUE LE 30 MARS 2021**

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Comité du commerce et de l'environnement (session ordinaire du CCE) s'est réuni le 30 mars 2021, sous la présidence de M. Chad Blackman (Barbade). Le Comité a adopté l'aérogramme figurant dans le document **WTO/AIR/CTE/14**, daté du 18 janvier 2021. Le rapport de la réunion antérieure du CCE, tenue les 16 et 20 novembre 2020, est reproduit dans le document [WT/CTE/M/70](#).

---

<b>1 PARAGRAPHE 32 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA 6.....</b>	<b>4</b>
1.1 Mesures environnementales et accès aux marchés (paragraphe 32 i) de la Déclaration ministérielle de Doha) .....	4
1.1.1 Réforme des subventions aux combustibles fossiles .....	4
1.1.1.1 Renseignements actualisés présentés par la Nouvelle-Zélande sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles.....	4
1.1.1.2 Réunion d'information de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les travaux menés récemment dans le cadre des subventions aux combustibles fossiles .....	6
1.1.2 Économie circulaire et pollution par les matières plastiques .....	7
1.1.2.1 Séance d'information du Maroc sur le Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durables .....	7
1.1.2.2 Exposé de la République centrafricaine sur l'action qu'elle mène au niveau national s'agissant de la pollution par les matières plastiques .....	11
1.1.2.3 Présentation par le PNUE de son rapport relatif au commerce de véhicules d'occasion.....	13
1.1.2.4 Renseignements actualisés présentés par l'OCDE sur les travaux récents menés en matière d'économie circulaire .....	14
1.1.3 Autres activités .....	16
1.1.3.1 Exposé sur les efforts déployés par les Maldives pour favoriser le commerce durable et une reprise écologique.....	16
1.1.3.2 Présentation sur le Pakistan vert et propre – point de vue des entreprises .....	17
1.1.3.3 Présentation des activités menées par le Royaume-Uni pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables .....	20
1.1.3.4 Renseignements actualisés présentés par l'Union européenne sur les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe.....	21

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

<b>2 AUTRES POINTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE .....</b>	<b>29</b>
2.1 Accords environnementaux multilatéraux et OMC (point 1 du Programme de travail du CCE).....	29
2.1.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) .....	29
2.1.1.1 Présentation de la CCNUCC .....	29
2.1.1.2 Renseignements actualisés présentés par le Royaume-Uni sur la vingt-sixième session de la COP26 .....	31
2.1.1.3 Renseignements actualisés présentés par la Nouvelle-Zélande concernant les négociations en cours au titre de l'"Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité" (ACCTS) .....	32
2.1.1.4 Rapport du Canada sur les ajustements carbone aux frontières (ACF): questions, options et répercussions .....	33
2.1.2 AEM portant sur les produits chimiques et les déchets (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS)).....	34
2.1.2.1 Présentation par un représentant des Conventions BRS des activités menées récemment .....	34
2.2 Autres questions .....	36
2.2.1 Exposé sur la version actualisée de la Matrice des mesures liées au commerce prises au titre de divers accords environnementaux multilatéraux (matrice AEM) .....	36
2.2.2 Présentation par le PNUE de l'initiative InforMEA .....	36
2.3 Transparence des mesures commerciales liées à l'environnement (point 4 du Programme de travail du CCE).....	37
2.3.1 Base de données de l'OMC sur l'environnement.....	37
<b>3 AUTRES QUESTIONS.....</b>	<b>38</b>
3.1 Présentation par le Canada des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale .....	38
3.2 Rapport de la Barbade sur la table ronde de haut-niveau sur le thème "Commerce, environnement et durabilité: le point sur la relance verte à l'ère de la COVID-19" .....	40
3.3 Rapport du Guatemala sur l'événement organisé conjointement avec la Finlande sur le thème "Entreprises durables et circularité – pourquoi la durabilité a-t-elle un sens pour les entreprises" .....	42
3.4 Exposés d'autres organisations ayant le statut d'observateur .....	42
3.4.1 Organisation mondiale des douanes (OMD).....	42
3.4.2 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).....	44
3.5 Autres questions .....	45

## ACRONYMES

ABE	Accord sur les biens environnementaux
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
ACCTS	Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité
ACF	Ajustement carbone aux frontières
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
BRS	Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
CCE	Comité du commerce et de l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
ICC	Chambre de commerce international
IIDD	Institut international du développement durable
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UE	Union européenne

---

## **1 PARAGRAPHE 32 DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA 6**

### **1.1 Mesures environnementales et accès aux marchés (paragraphe 32 i) de la Déclaration ministérielle de Doha)**

*"[E]ffet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement."*

#### **1.1.1 Réforme des subventions aux combustibles fossiles**

##### **1.1.1.1 Renseignements actualisés présentés par la Nouvelle-Zélande sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles**

1.1. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait le point sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles et a indiqué que l'on avait redoublé d'efforts pour présenter une déclaration ministérielle conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles à la douzième Conférence ministérielle (CM12) en novembre 2021. Cette nouvelle déclaration se fonde sur la déclaration présentée à la onzième Conférence ministérielle (CM11) à Buenos Aires par un groupe de 12 pays en développement et de pays développés représentant de nombreuses régions. Dans la déclaration de la CM11, les signataires avaient confirmé leur intention de rechercher la rationalisation et la suppression progressive des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui encourageaient le gaspillage, tout en reconnaissant que la réforme devait tenir compte des besoins et des conditions propres aux pays en développement et réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur leurs communautés vulnérables. Cette déclaration avait reconnu l'importance de l'OMC en tant qu'enceinte utile pour faire avancer les discussions en vue de parvenir à des disciplines ambitieuses et efficaces compte tenu du nombre de ses Membres et de ses cadres juridique et de la transparence, cette dernière ayant permis d'évaluer les effets des programmes de subventions aux combustibles fossiles sur le commerce et les ressources.

1.2. Les débats menés dans le cadre des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale établies récemment avait montré que les Membres reconnaissaient l'importance de cette question, ses liens avec le commerce et le rôle de l'OMC dans la réalisation d'une réforme significative et équitable de ces subventions. La Nouvelle-Zélande était également encouragée par l'intensification de la dynamique et du rôle de chef de file d'instances telles que le G-20 et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) en 2021 sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles, ainsi que par les discussions dynamiques sur le programme plus large concernant le commerce et l'environnement.

1.3. Aux côtés des Amis de la réforme des subventions aux combustibles fossiles, la Nouvelle-Zélande continuait de mettre en lumière les avantages et les possibilités d'une telle réforme dans différentes enceintes. Les efforts portaient principalement sur le rôle de la communauté commerciale internationale dans l'identification des programmes de subventions aux combustibles fossiles et la lutte contre leurs effets de distorsion des échanges, leurs conséquences préjudiciables pour l'environnement et leur caractère régressif sur le plan social. Ces subventions avaient une incidence sur le commerce, directe ou indirecte. Parce qu'elles entraînaient des distorsions de prix, ces subventions nuisaient au commerce tant des intrants que des produits, affectaient la compétitivité des branches de production à travers les chaînes de valeur de produits, désavantageaient les technologies énergétiques propres et alternatives et obéraient des fonds publics limités. La réforme de ces subventions pourrait également libérer des ressources budgétaires afin de soutenir ceux qui en avaient le plus besoin pendant toute la durée de la reprise post-COVID.

1.4. Alors que l'incertitude planait quant au rôle et à la pertinence de l'OMC, l'adoption de mesures concernant les subventions aux combustibles fossiles pourrait contribuer à renforcer la confiance du public dans la capacité du système commercial multilatéral d'atteindre son objectif principal, à savoir le développement durable et témoigner de l'effort fait par ce système pour répondre au défi très réel et urgent des changements climatiques. La Déclaration ministérielle conjointe de la douzième Conférence Ministérielle énoncerait expressément les principales étapes suivantes: partager des informations et des données d'expérience à l'OMC afin de mettre au point un cadre

---

international porteur pour traiter ces subventions et contribuer à la réforme interne. La Nouvelle-Zélande a encouragé les Membres de l'OMC à soutenir les Amis de la réforme des subventions aux combustibles fossiles afin d'incorporer ce débat dans les activités de l'OMC et de soutenir la Déclaration ministérielle conjointe sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles lors de la douzième Conférence ministérielle.

1.5. Le représentant de la Norvège soutenait les efforts soutenus déployés par la Nouvelle-Zélande et les Amis de la réforme des subventions aux combustibles fossiles. La Norvège a accueilli favorablement les travaux menés sur cette thématique et l'adoption d'une déclaration ministérielle sur cette question à la douzième Conférence ministérielle.

1.6. Le représentant de l'Union européenne a dit qu'il attendait avec intérêt de dialoguer avec les pays partageant les mêmes idées en vue de la mise en œuvre d'un programme environnemental solide à l'OMC. L'Union européenne estimait aussi que ce dialogue devrait porter sur les aspects des subventions aux combustibles fossiles qui sont liés au commerce. L'Union européenne souhaiterait discuter de la manière dont l'OMC pourrait contribuer aux objectifs énoncés dans l'objectif de développement durable 12.c afin de rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage, tout en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement.

1.7. Le représentant de la Suisse a réaffirmé le soutien de sa délégation à l'objectif de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage. Pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris ou les Objectifs de développement durable, il fallait agir maintenant. La Suisse se penchait sur cette question très importante avec la Nouvelle-Zélande et quatre autres Membres de l'OMC dans le cadre des négociations au titre de l'initiative relative à l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (ACCTS), dont l'objectif était, entre autres choses, d'établir des règles commerciales contraignantes afin d'éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles pour l'environnement. Ces subventions avaient non seulement une incidence négative sur les sociétés, les économies et l'environnement, mais aussi des effets de distorsion sur les échanges, en particulier sur les technologies peu polluantes. L'OMC était l'enceinte appropriée pour discuter de cette question. La Suisse invitait donc tous les Membres de l'OMC à se joindre à cette initiative importante. La Suisse soutenait la communication de la Nouvelle-Zélande figurant dans le document TE/SSD/W/1 et espérait obtenir des résultats concrets en vue de la Conférence ministérielle suivante. La Suisse estimait que les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale pourraient grandement contribuer à faire avancer cette initiative.

1.8. Le représentant de l'Ukraine a noté que tout le monde savait que les subventions à la production et à la consommation de combustibles fossiles à différents stades de la chaîne de valeur pouvaient avoir une incidence sur le commerce international. Il fallait donc discuter de cette question au sein du CCE pour éviter des incohérences futures. En Ukraine, l'industrie houillère jouait encore un rôle important dans la structure de la production d'électricité et de la production thermique. C'était pourquoi la transition "verte" devait être soigneusement préparée et gérée. Le Ministère ukrainien de l'énergie élaborait actuellement un plan national intégré en matière d'énergie et de climat jusqu'à l'horizon 2030 et avait déjà adopté le principe de réforme de l'industrie houillère jusqu'en 2024. En outre, le Ministère ukrainien du développement des communautés et des territoires s'attelait à l'élaboration d'un programme de transformation des régions houillères du pays. L'Ukraine était donc prête à participer de manière constructive aux discussions sur la question des subventions aux combustibles fossiles dans le cadre de l'OMC afin de parvenir à des résultats positifs en vue de la douzième Conférence ministérielle .

1.9. Le représentant du Japon a souligné qu'il était important de réformer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le Japon soutenait l'initiative du G-20, qui visait à rationaliser ces subventions qui incitaient au gaspillage à moyen terme et à les éliminer progressivement. Le Japon appuyait également les examens volontaires par les pairs menés dans le cadre du G-20. Le Japon n'avait pas de subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage. Le Japon estimait que les subventions visées par une rationalisation et une suppression progressive devraient se limiter à celles qui incitaient au gaspillage. Il n'était pas en mesure de soutenir l'élargissement de la définition ou des caractéristiques des subventions qui allaient au-delà de l'objectif initial poursuivi par l'initiative.

1.10. Le représentant de l'Arabie saoudite a rappelé que la question des subventions aux combustibles fossiles était traitée dans le cadre du G-20, qui prévoyait l'élimination volontaire des subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui incitaient au gaspillage en suivant deux critères clairs: la participation volontaire des Membres et les circonstances, priorités et besoins nationaux des pays. On ne voyait pas bien pourquoi ces discussions sur les subventions aux combustibles fossiles n'incluaient pas toutes les subventions inefficaces incitant au gaspillage, y compris dans l'agriculture et d'autres domaines. Cela conduirait le Comité à aborder des questions qui n'étaient pas liées à son ordre du jour. Ces questions devraient donc être examinées dans l'instance appropriée et spécifique.

1.11. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait observer que l'initiative de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays ne concernait que les pays membres du G-20 et qu'elle était étrangère aux travaux de l'OMC. Le Venezuela a réaffirmé sa position, à savoir que cette question n'avait pas à être traitée par l'OMC. Le Venezuela partageait également l'avis selon lequel d'autres types de subventions devraient être examinées en premier lieu par l'OMC.

#### **1.1.1.2 Réunion d'information de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les travaux menés récemment dans le cadre des subventions aux combustibles fossiles**

1.12. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a informé le Comité des travaux finalisés peu de temps auparavant sur les subventions aux combustibles fossiles. Lors de la réunion antérieure du CCE, tenue en novembre, l'OCDE avait fait rapport sur sa mise à jour à l'horizon 2020 de l'Inventaire des mesures de soutien de l'OCDE aux combustibles fossiles. Depuis lors, il avait mis à la disposition du public le document d'analyse accompagnant l'inventaire, qui a été diffusé chaque fois qu'un inventaire a été publié. L'inventaire des subventions aux combustibles fossiles (et le document d'analyse l'accompagnant) contient des renseignements sur plus de 1 300 transferts budgétaires et dépenses fiscales publiques conférant un avantage ou une préférence pour la production ou la consommation de combustibles fossiles par rapport aux autres pays membres de l'OCDE, du G-20 et du Partenariat oriental de l'Union européenne orientale.

1.13. L'un des principaux messages de l'Inventaire 2020 et du document l'accompagnant pour 2021 était que l'augmentation du soutien de l'OCDE aux pays producteurs avait inversé une tendance à la baisse sur cinq ans des chiffres du soutien global. Le soutien total aux combustibles fossiles avait augmenté de 5% en glissement annuel pour atteindre 178 milliards d'USD en 2019, inversant la tendance à la baisse antérieure. L'augmentation du soutien avait été entraînée par une augmentation de 30% du soutien direct et indirect à la production de combustibles fossiles. En 2019, dans plusieurs pays, les secteurs du pétrole et du gaz ont bénéficié d'avantages supplémentaires, principalement dans le cadre d'un soutien budgétaire direct visant à alléger la dette des entreprises, d'investissements dans les infrastructures pour les combustibles fossiles et de dispositions fiscales accordant un traitement préférentiel en ce qui concerne les dépenses en capital pour la production de combustibles fossiles.

1.14. Les estimations du soutien aux producteurs pour l'ensemble des pays recensés avaient augmenté de 9% par rapport à 2017, tandis que les estimations du soutien aux services d'intérêt général, que la méthode de l'inventaire attribuait principalement à la production, avait doublé. Conjointement, ces estimations s'élevaient à environ 53 milliards d'USD en 2019, ce qui avait suffi pour faire apparaître l'augmentation globale des niveaux de soutien, bien que la majorité des mesures de soutien (70%), qui étaient destinées à la consommation, n'aient pas augmenté. Les estimations combinées de l'OCDE avaient révélé une baisse de 18% du soutien global à partir de 2019, sous l'effet de l'effondrement des prix du pétrole et des subventions aux utilisateurs. Le soutien à la consommation avait diminué, ce qui avait entraîné une baisse globale du soutien, en particulier dans les pays hors OCDE. Les secteurs dominants qui avaient bénéficié d'un soutien cette année étaient le secteur des transports et le secteur de la production de combustibles fossiles. Le soutien dans le secteur des transports avait été principalement accordé par le biais de dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE, tandis que d'autres économies avaient favorisé les transferts budgétaires directs.

1.15. Sur la base du rapport accompagnant l'Inventaire, la crise liée à la COVID-19 et l'effondrement des cours du pétrole qui en avait résulté avaient constitué à la fois une menace et une possibilité potentielle, tant du point de vue des prix des combustibles que de la consommation. Les faibles prix

des combustibles fossiles avaient contribué à intensifier les réductions sans intervention des pouvoirs publics pour maintenir les prix des utilisateurs finals à des niveaux artificiellement bas, comme cela avait été le cas auparavant, et ces prix plus bas avaient réduit au minimum l'incidence de la réforme sur les consommateurs dans les pays importateurs nets, offrant ainsi des possibilités de nouvelles réformes. Dans les économies productrices, la baisse des recettes publiques pourrait aussi stimuler la réforme, sous la pression des finances publiques. Parallèlement, l'OCDE avait constaté que les programmes de soutien immédiat à la reprise allaient dans les deux sens, c'est-à-dire, d'une part, ils éliminaient certaines subventions destinées à économiser des ressources en vue pour la récupération et, d'autre part, ils accordaient un soutien des prix aux consommateurs d'électricité et soutenaient les combustibles fossiles et les industries connexes.

1.16. Enfin, le rapport accompagnant l'Inventaire faisait état des efforts déployés par l'OCDE et ses membres pour préparer la présentation de rapports sur l'indicateur 12.c.1 des ODD des Nations Unies, veiller à la bonne coordination de l'inventaire sur les subventions aux combustibles fossiles avec les sources nationales de données afin d'assurer la cohérence du processus de présentation des rapports avec le Pôle des ODD. Pour cette raison, une équipe de travail informelle avait été mise en place pour discuter et assurer un recensement cohérent des subventions aux combustibles fossiles.

### **1.1.2 Économie circulaire et pollution par les matières plastiques**

#### **1.1.2.1 Séance d'information du Maroc sur le Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durables**

1.17. Le représentant du Maroc a informé le Comité de la réunion tenue dans le cadre du Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable, qui a eu lieu le 29 mars 2021. Ce dialogue avait été lancé en marge de la Semaine du commerce et de l'environnement de novembre 2020 organisée par l'OMC. L'objectif était d'offrir une plate-forme dédiée où les Membres pourraient examiner – grâce à un échange d'idées, d'informations et de vues – la manière dont l'OMC pouvait contribuer aux efforts nationaux et mondiaux visant à lutter contre la pollution par les matières plastiques et à soutenir la transition vers un commerce des matières plastiques plus circulaire et durable.

1.18. La deuxième réunion tenue dans le cadre du Dialogue s'était concentrée sur les thèmes de la transparence et de la coopération internationale. Des observations liminaires avaient été formulées par la Chine, les Fidji et la Directrice générale de l'OMC, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, qui avait rappelé aux participants qu'il était urgent de s'attaquer aux problèmes grandissants de la pollution par les matières plastiques. Mme Ngozi avait indiqué que ces problèmes affectaient non seulement les économies nationales et la capacité d'atteindre les objectifs collectifs de développement durable fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais aussi les effets négatifs concrets qu'ils avaient sur la vie quotidienne de nombreuses communautés dont les moyens d'existence dépendaient des sols et des ressources en eau de plus en plus pollués.

1.19. De même, plusieurs ambassadeurs participants avaient observé que le fait de définir le rôle joué par le commerce, la politique commerciale et l'OMC pour contribuer aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre la pollution par les matières plastiques constituait un moyen concret de démontrer que l'OMC pouvait encore être une force positive pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle qui présentaient un grand intérêt pour le public. Parce qu'elle ne "connaissait pas de frontières" et qu'elle touchait toutes les communautés, dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'OMC pouvait servir d'aiguillon pour des mesures positives. D'autres délégations étaient également convenues que les exercices de transparence et de coopération internationale constituaient une première étape indispensable pour identifier les principaux points d'entrée constructifs où des mesures relatives au commerce seraient le plus efficaces, en évitant les doubles emplois et en amplifiant les mesures prises dans d'autres instances. Certaines délégations ont fait observer qu'il était important de conjuguer une plus grande transparence à la coopération technique et au renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement Membres qui avaient souvent du mal à identifier correctement les flux entrants et sortants de matières plastiques. Certains ambassadeurs et parties prenantes ont également saisi l'occasion pour faire part de leurs vues et suggestions sur la Note de réflexion relative à cette question (INF/TE/IDP/W/1) que les coauteurs avaient évoqués avec les Membres avant la réunion en cours. Les coauteurs ont demandé aux autres délégations de faire de même, soulignant que les Membres de l'OMC pouvaient collectivement exploiter ces idées et tirer le meilleur parti des travaux réalisés.

1.20. La réunion avait en outre offert aux délégations l'occasion d'être informées par les institutions compétentes de leurs travaux en cours et projetés sur le sujet. Dans le cadre d'un volet technique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), représentée par Mme Diana Barrowclough, et l'Institut de hautes études internationales et du développement (représenté par Mme Carolyn Deere Birkbeck), avaient présenté leur projet novateur pour élaborer une base de données sur le cycle de vie des matières plastiques (INF/TE/IDP/RD/1). Mettant en lumière les difficultés rencontrées dans la collecte de données sur les flux commerciaux de matières plastiques – dans leurs différentes formes et étapes de la chaîne de valeur – les expertes avaient formulé quelques idées constructives et donné des indications sur les domaines dans lesquels des travaux supplémentaires pourraient être menés pour améliorer la transparence. M Aik Hoe Lim, Directeur de la Division du commerce et de l'environnement de l'OMC, avait donné des renseignements sur la base de données sur l'environnement de l'OMC qui contenait les mesures environnementales notifiées par les Membres affectant le commerce des matières plastiques (INF/TE/IDP/RD/2). En particulier, la variété de ces mesures (notifiées au titre de la quasi-totalité des Accords de l'OMC), les cycles de vie des produits en matière plastique auxquels ils s'appliquaient et la part de celles notifiées sous forme de projet, avaient fourni des renseignements utiles sur les travaux ordinaires des délégations à l'OMC et sur les possibilités d'amélioration, de partage volontaire d'expérience et d'apprentissage par les pairs.

1.21. D'autres institutions compétentes avaient également pris la parole pour fournir des renseignements pertinents et donner leurs points de vue sur les activités menées dans le cadre du Dialogue informel, y compris le Forum économique mondial, l'OCDE, la Convention de Bâle et l'Institut international du développement durable. Un résumé non officiel de ces interventions avait été établi par les coordonnateurs du Dialogue informel (INF/TE/IDP/R/1). Tous ces apports se révéleraient inestimables lors de l'intensification des travaux menés dans le cadre du Dialogue informel en 2021. Comme l'avaient noté de nombreuses délégations à la réunion, la douzième Conférence ministérielle offrait une occasion unique de démontrer que le CCE avait réalisé d'importants travaux sur cette question depuis au moins 2019, sans compter ceux menés dans le cadre du Dialogue informel. À cet effet, les coauteurs avaient communiqué aux Membres une proposition de "Feuille de route et de résultat potentiel pour la douzième Conférence ministérielle" (INF/TE/IDP/W/2). Cette proposition suggérait que la réunion suivante, qui serait coprésidée et coordonnée par la Barbade et l'Équateur en juin, se concentre sur le renforcement de la cohérence des politiques, l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique et la détermination de la portée des approches collectives. Les coauteurs prévoyaient également de s'atteler à un projet de Déclaration ministérielle de la douzième Conférence ministérielle sur la base d'un rapport factuel qui serait élaboré tout au long de l'année. Plusieurs délégations avaient déjà formulé des observations positives sur la feuille de route et les coauteurs encourageaient vivement tous les Membres à faire part de leurs vues à cet égard.

1.22. Le Maroc a estimé que cette réunion avait constitué un formidable tremplin en vue de l'intensification des travaux en 2021 de la douzième Conférence ministérielle, mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour que les résultats soient couronnés de succès. Collectivement, les Membres de l'OMC pourraient, et devraient, apporter leur contribution pour aider à relever ce problème de plus en plus important. À ce stade, le Dialogue informel comptait 14 coauteurs et de nombreuses autres délégations avaient fait part de leurs impressions positives concernant cette initiative et/ou poursuivaient des discussions en interne pour le rejoindre. Le Dialogue informel était ouvert à tous les Membres de l'OMC intéressés et les coauteurs demandaient instamment à toutes les délégations de continuer à participer activement aux travaux en 2021.

1.23. Le représentant de l'Union européenne a noté que les mesures concernant les matières plastiques avaient été définies comme prioritaires dans le Plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire. Celui-ci contenait un ensemble cohérent de mesures destinées à soutenir la transition mondiale vers une économie neutre en carbone, économe en ressources et circulaire, y compris des mesures visant à aller de l'avant en vue d'un accord mondial sur les matières plastiques. L'Union européenne saluait les travaux menés par la Chine et les Fidji sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des plastiques respectueux de l'environnement, et reconnaissait la nécessité de transparence et de synergies au niveau international pour promouvoir une économie circulaire mondiale sur les matières plastiques, appuyée par les politiques commerciales. Les mesures relatives au commerce devraient tenir compte des efforts faits sur la chaîne de valeur et le cycle de vie des plastiques et adopter une approche de l'économie circulaire. Plus important encore, les travaux de l'OMC sur les matières plastiques devraient créer des synergies positives avec les processus internationaux en cours pour lancer l'accord mondial sur les matières plastiques. Pour



l'Union européenne, la finalisation de l'accord mondial sur les matières plastiques restait une priorité, la deuxième partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, prévue en février 2022, étant l'étape suivante, durant laquelle l'Union européenne s'efforcerait de faire en sorte que le processus de négociation soit officiellement lancé.

1.24. En marge de la première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le 22 février 2021, l'Union européenne avait lancé l'Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). L'Alliance a rassemblé – à ce stade – 12 pays et 3 partenaires stratégiques pour plaider au niveau politique et dans les instances multilatérales pour une transition économique mondiale juste vers une économie circulaire mondiale fondée sur une utilisation plus efficace des ressources. Elle tentait d'y parvenir en s'appuyant sur des partenariats régionaux tels que l'Alliance pour l'économie circulaire africaine et la Coalition des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour une économie circulaire, et en coopérant avec des partenaires stratégiques comme la fondation Ellen MacArthur, la Plate-forme sur l'accélération de l'économie circulaire et le Forum mondial sur l'économie circulaire. L'Union européenne a invité les Membres de l'OMC à se joindre à la plate-forme.

1.25. La représentante du Royaume-Uni a dit que sa délégation se félicitait vivement de la participation d'un tel nombre de Membres à la réunion dans le cadre du Dialogue informel et accueillait avec satisfaction le Dialogue dynamique sur la transparence et la coopération internationale. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt les discussions dans le cadre du Dialogue informel en cours tandis que les Membres œuvraient ensemble pour lutter contre la pollution par les matières plastiques et ses effets préjudiciables sur l'environnement, la biodiversité, l'alimentation et le climat.

1.26. Le représentant de l'Équateur a félicité les autres coauteurs pour cette importante initiative, qui avait conduit à un débat positif et opportun et qui permettrait aux Membres de l'OMC de discuter des mesures concrètes qui pourraient être prises par le système commercial multilatéral pour faire face à ce défi. L'Équateur considérait qu'il était urgent de traiter de questions telles que la conservation de l'océan et la gestion durable de ses écosystèmes et de ce que les délégations pouvaient faire pour lutter contre la pollution causée par les déchets marins constitués de plastique. L'Équateur s'intéressait à cette question dans d'autres enceintes, comme l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et était un membre fondateur du groupe d'amis des Nations Unies associés dans la lutte contre la pollution par les matières plastiques en milieu marin.

1.27. L'Équateur s'était joint à la réunion en tant que coauteur et coordinateur du Dialogue informel et espérait apporter une contribution constructive et dynamique à ces discussions. L'Équateur félicitait le Maroc pour le rôle de coordination qu'il avait joué lors de la réunion du Groupe informel sur la transparence et relevait que celle-ci avait suscité un grand intérêt non seulement parmi les Membres de l'OMC, mais aussi les experts d'organisations internationales et les milieux universitaires. Les questions abordées de manière constructive au cours du dialogue montraient l'importance des synergies et de la coopération internationale pour atteindre un objectif commun. Ce dialogue alimenterait certainement la réunion suivante qui aurait lieu en juin 2021 et serait coprésidée et coordonnée par les représentants de la Barbade et de l'Équateur; celle-ci mettrait l'accent sur le renforcement de la cohérence des politiques, l'évaluation des besoins en matière de capacités et d'assistance technique et l'identification de la portée des approches collectives. À l'instar du Maroc, l'Équateur a invité les Membres à participer au dialogue, étant donné la pertinence de cette question pour toutes les délégations.

1.28. La représentante du Canada a dit que sa délégation était fermement convaincue que les questions relatives à la durabilité du commerce et de l'environnement étaient un impératif mondial et que la lutte contre la pollution par les matières plastiques devait être une priorité. À cet égard, les travaux entrepris à l'OMC dans ce domaine devraient compléter les initiatives en cours dans d'autres instances internationales, comme au PNUE et à l'OCDE. À cet égard, les délégations devraient identifier des domaines concrets dans lesquels l'OMC pourrait créer des synergies avec les efforts déjà engagés.

1.29. Un domaine dans lequel les discussions à l'OMC pourraient faire la différence était la façon dont la politique commerciale pouvait soutenir le commerce responsable des matières plastiques recyclées. L'absence d'une norme reconnue au niveau international pour classer les types de déchets

et définir les niveaux de contamination des déchets recyclables constituait un obstacle technique important au commerce sur lequel les Membres de l'OMC pouvaient se pencher. L'absence d'une norme reconnue au niveau international avait conduit de nombreux pays à définir unilatéralement les niveaux de contamination, ce qui rendait presque impossible l'exécution des décisions au port de sortie. L'OMC pouvait coopérer avec d'autres organisations telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Convention de Bâle pour identifier les lacunes particulières des normes existantes nécessaires pour faciliter le commerce des déchets plastiques à l'appui d'une économie plus durable et circulaire et faire respecter les contrôles transfrontières existants. Le Dialogue informel pourrait faire part de ses travaux aux autres Membres de l'OMC et à l'ISO et reconnaître les compétences de cette dernière en matière d'élaboration des normes.

1.30. Le Canada était déterminé à réduire les déchets de matières plastiques et la pollution aux niveaux national et international. Nombre de Membres de l'OMC avaient déjà adopté la Charte sur les plastiques dans les océans lancée par le Canada pendant sa présidence du G-7 en 2018. Étant donné que l'objectif du Canada était de parvenir à zéro déchet plastique d'ici à 2030, il mettait en œuvre toute une série de mesures à travers la chaîne de valeur des plastiques et la lutte contre la pollution par les matières plastiques. Le Canada s'était également engagé à interdire les matières plastiques à usage unique nocifs. Le Canada soutenait la transition vers une économie circulaire mondiale, y compris une économie circulaire pour les plastiques. En collaboration avec le Fonds d'innovation finlandais Sitra, le Canada était heureux d'accueillir le Forum mondial sur l'économie circulaire 2021, qui se tiendrait en mode virtuel du 13 au 15 septembre 2021. Le Forum 2021 réunirait des dirigeants de la planète et des experts dans le but d'examiner les mesures clés et les changements systémiques nécessaires pour mener des actions ambitieuses afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire. Le Canada saluait également la coopération étroite établie avec les Pays-Bas afin de veiller à ce que le Forum 2021 s'appuie sur les résultats du Forum et de la réunion axée sur le climat, que le gouvernement des Pays-Bas et le Sitra accueilleraient les 15 et 16 avril 2021.

1.31. Le représentant de l'Australie a remercié le Maroc et les autres coordonnateurs pour les travaux consacrés à cette initiative importante. L'Australie restait très préoccupée par le volume croissant des matières plastiques qui polluaient les océans et les environnements naturels et qui, malheureusement, selon les projections, était voué à s'accroître. La délégation de l'Australie considérait que les travaux menés dans le cadre du Dialogue informel étaient un élément important du programme plus vaste mené par l'OMC pour soutenir une économie mondiale plus durable du point de vue de l'environnement en examinant la contribution du système commercial à la pollution par les matières plastiques. Le dialogue était instructif et utile et l'Australie encourageait tous les Membres à y prendre part.

1.32. Le représentant de la Norvège a salué les travaux menés par la Chine et les Fidji sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques respectueuses de l'environnement. Les travaux menés à l'OMC étaient utiles, tout comme les efforts déployés dans le cadre du PNUE et d'autres instances. La Norvège a souligné l'importance d'un accord mondial sur les matières plastiques et a repris à son compte les observations formulées par l'Union européenne à cet égard.

1.33. La représentante de l'Ukraine a remercié tous les coauteurs d'avoir lancé le Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques, initiative tout à fait opportune et importante. Le problème de la pollution plastique s'aggravait d'année en année et devenait de ce fait un défi planétaire pour la communauté internationale. L'Ukraine soutenait donc l'idée d'unir les efforts pour obtenir des résultats positifs et surmonter cette crise des matières plastiques. L'Ukraine avait déjà commencé à traiter la question aux niveaux national et régional et considérait l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques en matière de lutte contre la pollution des matières plastiques entre les Membres de l'OMC comme opportun et potentiellement très utile. L'Ukraine était disposée à discuter de cette question et espérait qu'elle serait prochainement en mesure de lutter plus efficacement contre la pollution par les matières plastiques au niveau national.

1.34. Le représentant de la Chine a remercié la Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, et tous les Membres qui avaient fait part de leurs vues et de leurs suggestions concernant le Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques, en particulier sur la feuille de route proposée et les résultats envisageables d'ici à la douzième Conférence ministérielle. La lutte contre la pollution par les matières plastiques était une question à propos de laquelle l'OMC pouvait démontrer sa pertinence à l'égard de nouveaux défis qui étaient d'une grande importance pour le grand public.

Cette question était aussi importante pour toutes les délégations, les pays les moins avancés, les pays en développement et les pays développés Membres. Le Dialogue informel était ouvert à tous les Membres de l'OMC et la Chine souhaitait se joindre au Maroc et à tous les autres coauteurs pour dire combien elle appréciait hautement l'engagement et le soutien des délégations intéressées lors de toutes les discussions antérieures. La Chine espérait qu'un plus grand nombre de Membres soutiendraient le Dialogue informel et travailleraient ensemble en vue de l'obtention d'un résultat tangible à la douzième Conférence ministérielle.

1.35. Le représentant des États-Unis a fait état de l'intérêt de sa délégation pour les questions relatives aux déchets et débris de matières plastiques, y compris l'utilisation d'une approche de facilitation des échanges pour favoriser l'efficacité des ressources, y compris pour gérer les déchets et débris de matières plastiques, afin que les matières puissent être récupérées, recyclées et renvoyées au commerce. Les États-Unis souhaiteraient obtenir des coauteurs plus de précisions afin de mieux comprendre et d'identifier les aspects liés au commerce liés à la gestion des déchets et débris de matières plastiques et de la manière dont l'IDP proposait de traiter ces aspects liés au commerce. En substance, la délégation des États-Unis cherchait à comprendre quelle était la valeur ajoutée au processus commercial que les coauteurs proposaient d'apporter par l'intermédiaire du Système de paiements directs.

1.36. Les États-Unis estimaient que les objectifs en matière de commerce et d'environnement se renforçaient mutuellement, y compris dans le cas du plastique; le commerce pouvait et devait jouer un rôle important pour soutenir la récupération et le recyclage des matériaux après leur consommation. La délégation des États-Unis continuait d'encourager les Membres de l'OMC à considérer que le plastique n'était pas qu'un problème de pollution. Les déchets recyclés après consommation avaient une valeur économique en tant que marchandise échangeable. Les Membres de l'OMC pourraient et devraient trouver des moyens de faire en sorte que ces matières ne finissent pas inutilement dans des décharges, ou encourager par ailleurs la production additionnelle de matières plastiques vierges ou d'autres matières, lorsque les produits recyclables pouvaient et devaient rester dans le flux de production. Les États-Unis continuaient de penser que l'OMC pourrait encourager de meilleurs résultats environnementaux en adoptant une approche axée sur la facilitation des échanges pour relever des défis environnementaux tels que la récupération et le recyclage des matériaux.

1.37. Le représentant de l'Arabie saoudite a appelé l'attention du Comité sur le fait que la gestion plus efficace des déchets plastiques, y compris les tendances et les mesures connexes, parallèlement au rôle de la coopération internationale et du commerce, serait plus efficace pour remédier aux effets secondaires de la pollution de l'environnement par les déchets plastiques. Le Royaume d'Arabie saoudite était favorable à l'amélioration des connaissances et à l'échange de renseignements dans ce domaine.

1.38. Le représentant du Maroc a remercié toutes les délégations pour leurs observations et leur soutien et a remarqué qu'il y avait encore des divergences de vue qu'il faudrait rapprocher. Il dit partager le point de vue des États-Unis concernant la valeur économique positive des déchets et chutes de plastique. L'intervenant a fait siennes les exhortations de l'Australie et de l'Équateur et a demandé instamment aux délégations de participer aux réunions suivantes du Dialogue informel afin de contribuer aux points de vue qui y seraient exposés et à d'autres perspectives sur la question. Il a également repris à son compte les observations de l'Union européenne, de la Norvège et du Canada sur l'importance pour ce dialogue de travailler de concert et intelligemment afin de coordonner les efforts internationaux tout en partageant le point de vue exprimé par la Norvège concernant la nécessité d'être plus ambitieux et d'avoir pour objectif un accord mondial sur les matières plastiques. Il a souligné que les coauteurs avaient déjà un objectif premier qui était de parvenir à une déclaration ministérielle d'ici à la douzième Conférence ministérielle, et que des mesures concrètes en ce sens devraient être adoptées. L'intervenant a souligné les préoccupations exprimées par l'Australie et l'Équateur et la nécessité de préserver de toute urgence les écosystèmes. Toutes ces questions seraient examinées en profondeur lors de la prochaine réunion du Dialogue informel, qui serait coprésidée par l'Équateur et la Barbade.

#### **1.1.2.2 Exposé de la République centrafricaine sur l'action qu'elle mène au niveau national s'agissant de la pollution par les matières plastiques**

1.39. Le représentant de la République centrafricaine, S.E. l'Ambassadeur Leopold Samba, a informé les délégations des efforts déployés par son pays au niveau national pour lutter contre la

pollution par les matières plastiques.<sup>2</sup> La République centrafricaine s'efforçait d'utiliser les déchets plastiques dans toute la mesure du possible, en les recyclant ou en les revalorisant, et était signataire de la Convention de Bâle. Sous l'égide du département en charge de l'environnement, la République centrafricaine s'était dotée de politiques nationales, de décrets et de lois qui créaient un cadre réglementaire environnemental complet, dont l'interdiction depuis juin 2020 des sacs et emballages plastiques non biodégradables, de leur stockage et de leur vente, afin de préserver la qualité de l'air, des sols et de l'eau, et de garantir la qualité de vie des populations. L'objectif était aussi de promouvoir l'utilisation de plastiques biodégradables et d'autres innovations écologiquement durables.

1.40. Pour mettre en œuvre la nouvelle législation, une unité spéciale avait été créée pour surveiller et faire respecter les atteintes à l'environnement. Les sanctions allaient de trois à cinq mois d'emprisonnement et pouvaient inclure une amende comprise entre 500 et 76 000 euros. La Commission nationale des négociations commerciales avait établi un sous-comité du commerce et de l'environnement pour soutenir la mise en œuvre de l'interdiction d'importer des matières plastiques biodégradables. Une formation était en cours concernant les modalités d'identification des emballages biodégradables par les agents présents aux frontières, en particulier les fonctionnaires des douanes et les responsables environnementaux et commerciaux, ainsi que par les opérateurs économiques. Le renforcement des capacités était également en cours pour identifier les pays en provenance desquels des matières plastiques biodégradables pouvaient être importées et former les partenaires commerciaux sur les dispositions de la loi. Un organisme national de normalisation et de métrologie était en train d'être créé pour traiter les aspects de la loi relatifs aux normes techniques. À court terme, le pays avait signé un accord avec le Groupe SGS en vue de l'importation d'emballages biodégradables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

1.41. Il y avait eu une augmentation récente des déchets plastiques dans la composition de la production générale de déchets solides du pays, qui avait approché les 67 000 mètres cubes en 2016. Les déchets solides étaient rassemblés dans 41 dépôts transitoires avant d'être envoyés dans la seule décharge de la capitale, située à 6 kilomètres du centre-ville et qui avait reçu le soutien de la Banque mondiale et du Fonds européen de développement. Des discussions étaient en cours en vue d'introduire une collecte sélective (valorisable) des déchets dans les dépôts transitoires et à la source, deux questions prioritaires pour améliorer la gestion des déchets solides dans le pays.

1.42. Le représentant a en outre relevé un certain nombre de lacunes qui affectaient la manière dont les politiques commerciales et environnementales pouvaient être soutenues dans le pays. Il a noté, entre autres: la compréhension insuffisante de l'interaction entre les accords commerciaux et les accords environnementaux par les parties prenantes nationales; la faible coordination entre les autorités commerciales et environnementales; le faible niveau de mise en œuvre et la mauvaise connaissance des lois applicables; la déconnexion entre les politiques environnementales et l'activité économique réelle; et l'inefficacité des mécanismes de contrôle. La République centrafricaine faisait face à un certain nombre de défis liés à la croissance de ses zones urbaines et à l'exode rural, en raison des crises en cours et du manque d'opportunités. Parmi ces défis, on notait entre autres la prolifération des déchets solides non biodégradables dans les villes et les banlieues.

1.43. En ce qui concernait la contribution potentielle du commerce et de la politique commerciale, le gouvernement de la République centrafricaine proposait plusieurs mesures, notamment: l'organisation d'ateliers de formation sur l'OMC et ses aspects environnementaux pour tous les acteurs économiques; le renforcement du cadre juridique de la Commission nationale des négociations commerciales afin de mieux intégrer la dimension environnementale et de renforcer la capacité institutionnelle nationale à fournir une assistance technique; le soutien de la mise en œuvre nationale des mécanismes d'alerte et d'avertissement rapides; et la mise en place des organismes voulus en matière de gestion des déchets dans le pays et leur renforcement. Enfin, le représentant a souligné que la protection de l'environnement était l'une des priorités de l'actuel gouvernement, qui menait un certain nombre de réformes afin d'inverser la tendance à la dégradation de l'environnement. Ces efforts avaient été gravement affectés par la crise de la COVID en cours. Néanmoins, la République centrafricaine souhaitait faire de l'environnement un outil au service du développement socioéconomique du pays.

1.44. Le représentant de la Suisse s'est félicité de l'expérience de la République Centrafricaine et a noté que ce cas concret illustre parfaitement la nécessité d'informer les Membres du problème de

---

<sup>2</sup> La présentation détaillée figure dans le document WT/CTE/GEN/25.

la pollution par les matières plastiques. La Suisse a encouragé la République centrafricaine à participer aux discussions structurées et au Dialogue informel, qui pourraient aborder les points évoqués.

1.45. L'Ambassadeur du Vanuatu, au nom du Forum des îles du Pacifique, a exprimé sa gratitude aux coordonnateurs du Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable, en particulier aux coordonnateurs principaux, aux Fidji et à la Chine qui avaient lancé l'initiative et au Maroc qui avait établi le rapport sur le dialogue. Le rôle de chef de file des Fidji dans cette initiative était révélateur de l'intérêt profond que la région Pacifique au sens large portait à cette question. Cette région du monde était l'une des plus gravement touchées par les déchets plastiques, ce qui avait des effets négatifs notables sur deux des industries clés de la région, principalement la pêche et le tourisme. À cet effet, la base de données de l'OMC sur l'environnement montrait le nombre accru de mesures qui étaient prises au niveau national pour réglementer le commerce du plastique pour des raisons d'ordre environnemental.

1.46. Cela ne suffirait toutefois pas à faciliter une transition coordonnée et cohérente vers une économie mondiale plus durable. Le Forum des îles du Pacifique était, par conséquent, favorable à la poursuite des travaux de l'OMC, y compris au sein du CCE et à l'identification de la manière dont les politiques commerciales coopératives pourraient contribuer aux efforts internationaux pour parvenir à un système plus durable. L'accent mis initialement par le Dialogue informel sur l'échange de renseignements et de meilleures pratiques et sur la facilitation du dialogue par le biais d'un exercice de transparence et de coopération internationale était un point de départ judicieux, étant donné les lacunes en matière de classification et de données. Dans ce domaine, comme dans d'autres domaines préoccupants pour l'environnement, le Pacifique était en première ligne. Les contraintes en termes de ressources avaient parfois empêché les pays concernés de participer aux délibérations pertinentes de l'OMC. Néanmoins, le Forum des îles du Pacifique suivrait cette initiative et y contribuerait aussi activement que possible. L'assistance technique pourrait permettre à la région du Pacifique de jouer un rôle à la mesure de son intérêt et de son expérience. S'agissant des problèmes en matière de ressources, il était important que le CCE joue un rôle central au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

### **1.1.2.3 Présentation par le PNUE de son rapport relatif au commerce de véhicules d'occasion**

1.47. Le représentant du PNUE a présenté le rapport du PNUE relatif au commerce des véhicules d'occasion. Il a indiqué que le parc mondial de véhicules légers doublerait d'ici 2050. L'essentiel de cette croissance se produirait dans les pays non membres de l'OCDE et aurait un impact important sur la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et la sécurité routière, entre autres. Les véhicules d'occasion importés des pays de l'OCDE représenteraient une part importante et croissante des véhicules dans les pays non membres de l'OCDE. Par exemple, au Kenya, 97% des véhicules qui s'ajoutaient au parc automobile étaient des véhicules d'occasion importés, tandis qu'au Nigéria cette part se situait entre 85% et 90%. Un rapport du PNUE publié en 2020<sup>3</sup> s'était efforcé de cartographier le commerce des véhicules d'occasion. Le Japon, l'Union européenne et les États-Unis étaient les principaux exportateurs de ces véhicules. Le Japon exportait des véhicules d'occasion principalement vers l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, tandis que les États-Unis les exportaient principalement vers le Mexique et l'Amérique centrale et l'Union européenne les exportait vers l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord. Sur la base d'une analyse approfondie de 146 pays, le rapport constatait que deux tiers des pays, dont la plupart en Afrique, avaient des politiques "faibles" ou "très faibles" concernant la réglementation de l'importation de véhicules d'occasion. Seuls 10 pays d'Afrique avaient mis en place un certain niveau de réglementation pour s'assurer qu'ils n'importaient pas de véhicules d'occasion polluants. Les pays africains sans réglementation appropriée avaient vu l'âge moyen des véhicules d'occasion importés augmenter régulièrement. En Ouganda, par exemple, l'âge moyen des véhicules d'occasion importés était de 17 ans en 2017, contre 7 ans en 2000. Les données sur les exportations de véhicules d'occasion de l'Union européenne vers l'Afrique via les ports néerlandais montraient que 70% des véhicules ne disposaient pas d'un certificat de contrôle technique valide. La plupart de ces véhicules, dont l'âge moyen était de 18 ans, ne répondaient pas aux normes d'émission EURO 4.

<sup>3</sup> PNUE, commerce mondial des véhicules d'occasion, 26 octobre 2020; disponible à l'adresse: <https://www.unep.org/resources/report/global-trade-used-vehicles-report>.

1.48. Les pays qui avaient mis en œuvre des mesures pour réglementer l'importation de véhicules d'occasion – notamment des normes concernant l'âge et les émissions des véhicules – avaient eu accès à des véhicules d'occasion de haute qualité, y compris des voitures hybrides et électriques, à des prix abordables. Sri Lanka, où un véhicule d'occasion sur deux importé était un véhicule électrique hybride, en était un exemple. Un autre exemple était celui du Maroc, qui n'autorisait l'importation que de véhicules de moins de cinq ans et répondant aux normes européennes d'émission EURO4 ou à des normes plus élevées; en conséquence, le Maroc n'importait d'Europe que des véhicules d'occasion relativement perfectionnés et propres. Au Ghana, la plupart des importations de véhicules d'occasion répondaient aux normes EURO4, en partie grâce à une mesure incitative qui avait permis de réduire les droits payés sur ces véhicules. L'adoption de normes de qualité minimales pour les véhicules d'occasion en Afrique apporterait des avantages considérables en termes de réduction de la pollution et d'amélioration de la sécurité routière. Le PNUE et plusieurs partenaires avaient mis en place un programme mondial axé sur l'Afrique. Les objectifs de ce programme étaient de veiller à ce que les véhicules d'occasion exportés des pays développés aient un certificat d'aptitude à la circulation valide, répondant aux normes européennes d'émission EURO4 ou à des normes plus élevées, et n'aient pas plus de 12 ans. Ces mesures pourraient contribuer à réduire jusqu'à 90% les polluants courants résultant du trafic routier des véhicules légers, parmi plusieurs autres avantages. Certains pays avaient déjà fait des progrès. Par exemple, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait adopté les normes EURO4 pour les importations de véhicules d'occasion et introduirait sous peu des limites d'âge pour les véhicules d'occasion. La Communauté d'Afrique de l'Est envisageait de faire de même. Le PNUE prévoyait de réaliser une étude similaire sur le commerce des véhicules lourds d'occasion.

1.49. Le représentant de l'Union européenne a dit que le rapport du PNUE contribuait à une meilleure compréhension des tendances et des problèmes mondiaux liés au commerce des véhicules d'occasion. Le rapport éclairerait de façon utile les discussions politiques en cours au sein de l'Union européenne, notamment dans le contexte du plan d'action "zéro pollution" qui était en cours d'élaboration, et de la révision de la Directive européenne sur les véhicules hors d'usage. L'Union européenne continuerait de travailler avec le PNUE et d'autres partenaires pour coordonner les efforts conjoints visant à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce des véhicules d'occasion.

1.50. La représentante de la Suisse a déclaré que le rapport du PNUE donnait une image claire des problèmes causés par le commerce des véhicules d'occasion en termes de climat, de pollution et de sécurité routière. Elle a noté que le lancement d'un nouveau forum à Genève, le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD, qui résultait d'un effort conjoint de l'Institut de hautes études internationales et du développement, de la Plate-forme commerciale de Genève et du PNUE, était opportun et pertinent. Le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD offrait un cadre de dialogue et de réflexion avec toutes les parties intéressées, ainsi qu'un soutien pour développer des politiques commerciales cohérentes. Le représentant de la Suisse a dit que le rapport du PNUE donnait une idée claire des problèmes liés au commerce des véhicules d'occasion pour le climat, la pollution et la sécurité routière. Elle a noté que le lancement d'une nouvelle instance à Genève, le Forum sur le commerce, la durabilité environnementale et les ODD, qui résultait de l'effort conjoint de l'Institut de hautes études internationales et du développement, de la Plate-forme commerciale de Genève (Geneva Trade Platform) et du PNUE, était opportun et pertinent. Le Forum offrait un cadre de discussion et de réflexion avec toutes les parties intéressées et était de nature à soutenir l'élaboration de politiques commerciales cohérentes.

#### **1.1.2.4 Renseignements actualisés présentés par l'OCDE sur les travaux récents menés en matière d'économie circulaire**

1.51. Le représentant de l'OCDE a informé le Comité de son récent rapport sur le commerce international et l'harmonisation des politiques relatives à l'économie circulaire. L'économie circulaire visait à fermer, étendre et réduire les systèmes d'utilisation des matériaux en circuit fermé. Cela se produisait souvent à l'intérieur des États, mais il existait des liens importants avec le commerce international par le biais des chaînes d'approvisionnement mondiales, des chaînes de valeur pour les produits en fin de vie et du commerce des services. Le rapport en question visait à assurer la cohérence politique nécessaire entre le commerce international et l'économie circulaire en identifiant les désaccords potentiels et les opportunités d'harmonisation et de renforcement entre ces deux domaines d'action politique. En examinant les politiques commerciales, le point de départ était que les responsables des politiques environnementales ne connaissaient pas bien les politiques

---

commerciales et, à l'inverse, que les responsables du commerce connaissaient mal les politiques d'économie circulaire; l'objectif du rapport était donc de combler cette lacune.

1.52. Le rapport se penchait en premier lieu sur les règles commerciales multilatérales (certaines règles de base relatives à la non-discrimination, aux exceptions générales, aux obstacles techniques au commerce, à la transparence, à la consultation et aux éléments relatifs au renforcement des capacités) et, en particulier, sur l'Accord OTC, qui visait à faciliter le commerce et à harmoniser les réglementations techniques aussi largement que possible et encourageait les Membres à adopter des normes internationales moyennant l'élaboration de politiques dans la mesure du possible. Ensuite, le rapport examinait les accords commerciaux régionaux. Jusqu'à présent, des dispositions se rapportant spécifiquement à l'économie circulaire figuraient dans cinq projets d'accords. Des dispositions relatives plus largement à l'économie circulaire avaient été identifiées, comme celles portant sur les ressources naturelles et la gestion des déchets, en référence à la Convention de Bâle et des dispositions spécifiques relatives aux déchets alimentaires figuraient dans l'Accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (AEUMC).

1.53. S'agissant des types de politiques mises en place pour l'efficacité des ressources et l'économie circulaire, le représentant a évoqué une enquête de l'OCDE de 2017<sup>4</sup> qui avait identifié les types de politiques déjà établies et les types de politiques à l'étude. Ces politiques se répartissaient en six grandes catégories: 1) la responsabilité élargie des producteurs et les programmes de gestion responsable des produits; 2) les taxes et les subventions; 3) l'écoconception; 4) les marchés publics écologiques; 5) l'écoétiquetage; et 6) les normes liées à l'économie circulaire. Le rapport n'abordait pas plusieurs outils stratégiques, comme la R&D, les campagnes d'éducation et les plates-formes d'échange de matériaux. Bien que ces outils soient essentiels pour l'économie circulaire, ils semblaient moins pertinents pour le commerce et n'avaient donc pas été traités.

1.54. Concernant la mise en place d'un programme de soutien mutuel pour le commerce et l'économie circulaire, le rapport identifiait les approches nationales, c'est-à-dire ce qui pouvait être fait dans le cadre de l'espace politique national, les questions qui exigeaient une certaine forme de coopération internationale et les lacunes en matière de connaissances. S'agissant des approches nationales, les politiques d'économie circulaire devaient être définies, mises en œuvre de manière non discriminatoire et notifiées. Les programmes de responsabilité élargie du producteur devraient être examinés ou réexaminés, en particulier la manière dont ils prenaient en compte les chaînes de valeur pour les produits en fin de vie, car certains semblaient encourager le commerce des déchets en permettant aux exportateurs de prétendre que les déchets exportés étaient recyclés à 100% sans tenir compte des pertes survenues au cours du traitement intermédiaire. Certains éléments ayant trait aux normes de l'économie circulaire devaient aussi être alignés sur les normes internationales dans la mesure du possible et devaient être notifiés chaque fois que cela était approprié. Bien qu'ils ne soient pas liés aux politiques d'économie circulaire en soi, il existait d'autres éléments ayant trait aux définitions et à la classification qui permettraient au commerce de soutenir l'économie circulaire et de les distinguer des fractions indésirées.

1.55. S'agissant des approches internationales, la plus pertinente était les normes de l'économie circulaire et, ensuite, l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des procédures d'évaluation de la conformité ou la participation au processus d'établissement des normes internationales, étant donné que les normes ayant trait à l'économie circulaire émergeaient dans diverses juridictions. Les éléments touchant aux définitions, à la classification et à la collecte de données devaient également être gardés à l'esprit. S'agissant des lacunes en matière de connaissances, trois questions nécessitaient un travail plus approfondi: la première était de savoir comment aligner les chaînes d'approvisionnement mondiales sur l'économie circulaire; la deuxième concernait la sécurisation des chaînes de valeur circulaires et résilientes, par exemple par la facilitation du commerce, la technologie numérique et l'innovation; et, enfin, comment le commerce des services pourrait soutenir les modules commerciaux de l'économie circulaire.

1.56. Le représentant de l'Union européenne a remercié le Secrétariat de l'OCDE pour ses travaux très précieux sur le commerce et l'économie circulaire.

---

<sup>4</sup> Enquête de l'OCDE, "Policy Instruments for Sustainable Materials Management, Resource Efficiency, and the Circular Economy", 2017.

### 1.1.3 Autres activités

#### 1.1.3.1 Exposé sur les efforts déployés par les Maldives pour favoriser le commerce durable et une reprise écologique

1.57. L'Ambassadeur des Maldives a présenté les efforts déployés par les Maldives pour promouvoir le commerce durable et la relance verte. La protection de l'environnement était importante pour les Maldives car les principales sources de revenus du pays – la pêche et le tourisme – dépendaient de l'utilisation durable des ressources environnementales. La protection des écosystèmes naturels était une condition *sine qua non* de la poursuite du progrès et du développement des Maldives. Le Plan d'action stratégique des Maldives 2019-2023 comprenait des objectifs visant à s'atteler à la protection et à la préservation de l'environnement. Le Plan d'action définissait également les modalités d'activités économiques durables dans le cadre de l'économie bleue.

1.58. L'Ambassadeur a noté que la pollution par les matières plastiques avait des implications transfrontières importantes. Il était donc important d'explorer les options et les solutions pour s'attaquer à la pollution par les matières plastiques, réduire leur production et utilisation et passer à une économie circulaire, afin de préserver l'écosystème du pays, de protéger la biodiversité et d'augmenter la productivité. Les Maldives avaient pris des mesures pour éliminer progressivement les plastiques à usage unique en modifiant la loi sur l'import-export en décembre 2020. En vertu de cette modification, à partir de juin 2021, l'importation de marchandises déclarées comme étant du plastique à usage unique serait interdite. Les Maldives devraient éliminer totalement les plastiques à usage unique d'ici à 2023. Ce plan serait déployé par étapes, en même temps qu'un programme de responsabilité élargie des producteurs, une sensibilisation stratégique et des campagnes éducatives pour orienter le pays vers une économie plus verte. L'objectif était d'assurer un minimum de perturbations en faisant en sorte que les substituts aux matières plastiques soient disponibles et abordables.

1.59. L'Ambassadeur a déclaré que les Maldives avaient déjà mis en œuvre des initiatives sans plastique dans les écoles. Depuis avril 2018, toutes les écoles des Maldives étaient exemptes de plastiques à usage unique. Plusieurs stations balnéaires encourageaient le tourisme durable, écologique et responsable en investissant dans les énergies renouvelables, en protégeant la biodiversité et en éliminant les bouteilles en plastique à usage unique. Pour renforcer l'engagement multilatéral, les Maldives étaient également membres de la Commonwealth Clean Ocean Alliance, le groupe d'action chargé de lutter contre la pollution par le plastique en milieu marin. En outre, les Maldives avaient établi un partenariat avec Parley for the Oceans. Grâce à ce partenariat, les Maldives soutiendraient la mise en œuvre de la stratégie de Parley AIR pour éviter les matières plastiques dans la mesure du possible par l'éducation, l'interception des déchets plastiques et la conception de solutions alternatives et nouvelles.

1.60. Il a déclaré que ces initiatives s'inscrivaient dans le cadre des efforts déployés par les Maldives pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, axée sur la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage. Cette transition présentait des difficultés, en particulier celle de modifier la structure de production et de commerce de l'économie. Cependant, de nouveaux secteurs apparaissaient peu à peu, afin de remplacer le modèle linéaire. La gestion et le recyclage des déchets étaient un domaine important sur lequel on se concentrait. À cette fin, les Maldives avaient établi un laboratoire de recyclage des plastiques, "The Plastics Lab".

1.61. Du fait de leur situation géographique, les Maldives et d'autres petits États insulaires en développement étaient particulièrement vulnérables aux conséquences des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. En raison de la rareté des terres et de leur faible altitude, les Maldives étaient exposées aux risques de phénomènes météorologiques extrêmes, qui avaient tous des effets dévastateurs sur les vies et les moyens de subsistance. Pour éviter ces risques, d'importantes mesures d'adaptation étaient nécessaires. Le représentant a indiqué que des investissements publics considérables étaient alloués à la protection des côtes et que d'autres mesures visaient à protéger les infrastructures et à renforcer les défenses naturelles. En outre, les mesures d'atténuation étaient tout aussi importantes pour renforcer la résilience climatique par la réduction des émissions et le développement d'énergies renouvelables. Les Maldives visaient à atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2030. Le commerce international et la coopération multilatérale dans la mobilisation de l'aide étaient essentiels à la mise en œuvre efficace des mesures d'adaptation et d'atténuation.



1.62. L'Ambassadeur a indiqué que les Maldives avaient adopté des politiques visant à promouvoir le commerce de produits à haut rendement énergétique et de produits respectueux de l'environnement. Les Maldives avaient éliminé les droits de douane sur plusieurs produits, notamment les véhicules électriques intégrant des énergies renouvelables, les lampes à haut rendement énergétique, les produits fonctionnant à l'énergie solaire et les systèmes d'énergie solaire. En outre, les droits perçus sur les produits non biodégradables tels que les sacs en plastique et les films en polyéthylène avaient été accrus. En outre, les Maldives encourageaient la production de produits issus de sources durables.

1.63. Les Maldives considéraient la pêche comme un secteur exportateur important. La pêche au thon était la principale forme de pêche pratiquée aux Maldives. Historiquement, les Maldives utilisaient des méthodes de capture du poisson qui étaient respectueuses de l'environnement, car les méthodes de pêche à la canne, à la ligne et à la ligne à main pratiquées dans le pays ne laissaient aucune prise accessoire, contrairement à la pêche à la senne, à la palangre ou au filet dérivant. Les méthodes de pêche des Maldives étaient donc intrinsèquement respectueuses de l'environnement et contribuaient à préserver les stocks de thon et à rendre la pêche au thon plus durable. Il a ajouté qu'il n'existait pas de définition largement acceptée des produits respectueux de l'environnement aux fins du commerce. Il n'existe pas non plus de politiques multilatérales spécifiques sur le commerce des produits respectueux de l'environnement. Cela signifiait que les Maldives n'étaient pas en mesure de concurrencer efficacement, dans le cadre du système fondé sur des règles, les autres pays qui ne pratiquaient pas une pêche durable dans le but d'obtenir des bénéfices plus élevés. Cette situation était contre-productive pour des pays comme les Maldives. Cependant, il était possible d'inverser ces tendances, d'encourager le commerce de produits respectueux de l'environnement et d'améliorer la compétitivité, en réexaminant le système de préférences généralisées afin de soutenir les échanges commerciaux en franchise de droits et sans contingents pour le thon certifié durable et, conformément à la pratique de l'OMC, d'éliminer tous les obstacles non tarifaires à la promotion de la pêche durable. En outre, les Maldives considéraient qu'il était important d'intégrer le débat sur le commerce des produits d'origine durable dans les travaux de l'OMC en l'incorporant dans les négociations existantes concernant l'élimination des droits de douane sur les produits respectueux de l'environnement.

1.64. La représentante de l'Union européenne a salué les efforts faits par les Maldives pour promouvoir les produits respectueux de l'environnement et le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Elle a également apprécié les efforts déployés par les Maldives pour réduire la pollution par les matières plastiques.

1.65. La représentante du Canada a accueilli favorablement les mesures prises par les Maldives pour promouvoir une économie verte et bleue et a dit que sa délégation soutenait les discussions à l'OMC dans ce domaine important.

1.66. L'Ambassadeur des Maldives a remercié l'Union européenne et le Canada pour leur soutien et a fait observer que les Maldives travaillaient intensément pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire. Les Maldives avaient besoin d'une coopération multilatérale accrue dans le cadre du système fondé sur des règles pour obtenir des résultats significatifs. En particulier, il a noté que la pêche était une industrie importante et que la pêche durable pouvait générer des avantages économiques et environnementaux pour tous les petits États insulaires en développement.

### **1.1.3.2 Présentation sur le Pakistan vert et propre – point de vue des entreprises**

1.67. Le représentant du Pakistan a présenté l'un des premiers cas de passage réussi à des activités durables au Pakistan, dans un exposé intitulé "Le Pakistan vert et propre – point de vue des entreprises". Le Pakistan étant fortement exposé aux impacts des changements climatiques, le gouvernement pakistanais avait lancé l'initiative "Le Pakistan vert et propre". Le pays s'était engagé à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris et le Premier Ministre avait prié instamment tous les pays de travailler de concert pour atteindre cet objectif. Le Premier Ministre avait également entrepris un vaste et ambitieux projet connu sous le nom de "Un milliard d'arbres", qui était en bonne voie d'atteindre ses objectifs.

1.68. Le représentant a reconnu que la durabilité et la croissance ne s'excluaient pas mutuellement, mais que les opportunités offertes par une économie verte s'accompagnaient de nombreux défis. Même avant la pandémie, l'économie pakistanaise était confrontée à plusieurs défis, notamment des

défis environnementaux tels que la sécheresse, les inondations et les invasions de criquets. Ceux-ci avaient bien sûr des conséquences considérables pour une économie basée sur l'agriculture et posaient des problèmes d'accès aux marchés en termes de compétitivité et de diversification.

1.69. La pandémie avait constitué un problème supplémentaire alors que le pays tentait de surmonter ces obstacles. Ces problèmes étaient typiques de la plupart des pays pauvres. Par conséquent, le passage à une économie durable dans ce contexte était un défi qui ne pouvait être relevé qu'avec le soutien ciblé de partenaires et d'entités dans le domaine de la durabilité. S'agissant des changements climatiques, rien de moins qu'une "Nouvelle donne écologique mondiale" ne suffirait pas. Les politiques propres à un pays ou à une région ne pouvaient à elles seules résoudre un problème mondial.

1.70. À cette fin, le représentant a fait sien l'appel lancé par le Directeur exécutif du Centre du commerce international à l'occasion du Bilan de l'Aide pour le commerce, afin de déployer des fonds pour aider les pays à passer à des économies vertes et durables. Un soutien ciblé, ou un mécanisme aidant les pays ayant des contraintes en matière de ressources et de technologie à passer à une économie durable, permettrait à ceux-ci de mieux se reconstruire et d'avoir des économies plus résilientes. La présentation du Pakistan montrait qu'il était parfaitement judicieux pour les entreprises des pays en développement d'opter pour le "vert", à condition qu'elles bénéficient d'un ensemble d'incitations adéquates.

1.71. Un représentant d'entreprise pakistanaise<sup>5</sup> a fait remarquer que le Pakistan était le septième plus important exportateur de chaussures au monde et que c'était dans ce domaine que son entreprise opérait. Service Industries Limited était une entreprise vieille de 80 ans. Elle exploitait trois types d'entreprises: premièrement, une usine de chaussures, qui produisait principalement des chaussures pour le marché intérieur; deuxièmement, une usine de fabrication de pneumatiques et de chambres à air; et, troisièmement, Service Global Footwear Limited, qui était le plus important exportateur de chaussures du Pakistan et un leader dans ce secteur. C'était la catégorie d'entreprise et le type d'usine qui avait appliqué le principe d'énergie durable. En guise de présentation de Service Global Footwear Limited, il a indiqué qu'il s'agissait d'une usine intégrée verticalement, qui produisait tous les types de composants en interne. Plus de 95% de la production étaient destinés au marché de l'exportation. L'usine était pleinement conforme aux normes sociales et environnementales de tous les organismes internationaux. L'Europe était son plus grand marché, suivi des États-Unis (17%). S'agissant de la durabilité et des raisons pour lesquelles l'entreprise avait opté pour le "vert", ou des facteurs qui avaient poussé Service Global Footwear Limited à créer son premier parc à énergie solaire, le représentant a mis en avant quatre raisons.

1.72. La première était le programme "Un milliard d'arbres", qui consistait à planter un milliard d'arbres au cours des trois années suivantes. Ce slogan avait connu un vif succès et avait suscité une prise de conscience massive, relayée par les médias, dans tout le pays. Ce message avait également touché Service Global Footwear Limited, qui pour la première fois avait alors commencé à réfléchir au concept d'énergie verte. La deuxième raison était le mouvement mondial, comme l'Accord de Paris en 2015, par lequel de nombreux pays s'étaient engagés à convertir leur énergie fossile en sources énergétiques non fossiles. L'Allemagne en faisait partie et comme ce pays était le principal partenaire commercial de Service Global Footwear Limited, l'entreprise avait décidé de contribuer à la cause défendue par son partenaire commercial.

1.73. La troisième raison était liée à la pénurie d'électricité. Le Pakistan avait connu par le passé de graves pénuries d'électricité. Par conséquent, Service Global Footwear Limited et de nombreuses autres entreprises avaient réfléchi à ce qu'elles pouvaient faire pour être plus autonomes et produire leur propre énergie, ce qui était aussi moins coûteux et plus durable. La quatrième raison tenait aux points de vue des clients. En 2016, l'entreprise avait commencé à discuter du concept d'énergie verte avec ses principaux clients. La plupart des clients avaient réagi massivement.

1.74. Le représentant a ensuite expliqué les raisons pour lesquelles Service Global Footwear Limited avait décidé d'ouvrir son premier parc solaire. Sur l'ensemble de la production d'électricité du Pakistan, 63% provenaient de sources fossiles. Service Global Footwear Limited avait réfléchi à toutes ces questions pendant deux ans, de 2015 à 2017 et, en 2017, elle avait ouvert son premier parc solaire de 1 mégawatt (MW). C'était une première au Pakistan, car c'était la première fois qu'une entreprise créait un parc solaire de cette taille dans le pays et probablement la première

---

<sup>5</sup> M. Hassan Ehsan et M. Omar Saeed, représentants de Service Industries Limited (Pakistan).

usine de chaussures de la région à adopter cette technologie à une telle échelle. L'inauguration du parc avait donc été suivie par les principaux milieux d'affaires pakistanais, des représentants du gouvernement, de nombreux ambassadeurs européens au Pakistan, dont l'Ambassadeur d'Allemagne.

1.75. Le concept avait été si bien accueilli que quelques autres entreprises, comme des usines de cuir et de textile, avaient signé un protocole d'accord avec le même consultant la semaine suivant l'inauguration. Trois ans et demi plus tard, au regard des chiffres, Service Global Footwear Limited ne regrettait rien. En termes d'émissions de carbone, près de 2 400 tonnes de carbone avaient été économisées grâce à ce parc solaire de 1 MW au cours des trois dernières années et demie. Cela équivalait à la plantation de plus de 61 000 arbres ou revenait à ne pas conduire de véhicule sur une distance de 9,6 millions de km. Tous les clients étaient satisfaits du concept écologique et certains clients européens avaient déclaré dans des médias locaux que leurs chaussures étaient produites au Pakistan et qu'elles étaient toutes fabriquées avec de l'énergie propre et verte. Les actionnaires de l'entreprise étaient également satisfaits, car au Pakistan le coût unitaire de l'énergie solaire représentait un tiers du coût du réseau national. C'était donc une situation dans laquelle tout le monde était gagnant. Vu le succès remporté par ce parc solaire, une deuxième unité d'une capacité de 440 KW avait été ouverte en février 2019 ainsi que, récemment, une troisième unité d'une capacité de 562 KW. Au total, cette seule usine de chaussures avait une capacité de production d'électricité de plus de 2 MW, grâce à l'énergie solaire.

1.76. Le représentant a évoqué certaines des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces trois projets. Étant donné qu'elle était la première à adopter cette technologie, l'entreprise avait été confrontée à de nombreux problèmes lors de l'implantation de la première usine, car il n'y avait pas de précédent au Pakistan auquel on pouvait se référer pour vérifier les chiffres et la production anticipée par les consultants. Ces derniers avaient dû se rendre dans différents pays d'Europe pour voir une usine qui fonctionnait déjà à l'énergie solaire et consulter des techniciens étrangers. Une fois l'usine installée au Pakistan, l'autre problème rencontré avait été d'acheminer le surplus d'énergie vers le réseau national. Comme il n'existait pas de système de mesurage net de l'électricité, il avait fallu travailler dur avec les autorités locales pour mettre en place les protocoles et finalement, six à huit mois plus tard, l'usine avait reçu sa première licence de mesurage net. La même licence avait été obtenue en quelques semaines par les deuxième et troisième installations puisque le système avait déjà été établi.

1.77. Le représentant a évoqué les difficultés rencontrées par les autres industries au Pakistan. La plupart des entreprises pakistanaises étaient de taille petite ou moyenne et avaient donc du mal à financer ce type de projets, en particulier le coût initial des installations nécessaires, même si ces projets bénéficiaient d'un taux d'intérêt subventionné de 3 à 4%. S'agissant de l'autre raison liée à l'appréciation des clients, il convenait d'indiquer que les clients de la majorité des entreprises vendant au Pakistan méconnaissaient le concept "vert". Les autorités locales pakistanaises avaient dû mener des actions de sensibilisation et créer des facilités pour que les petites et moyennes entreprises découvrent les avantages dont elles pouvaient tirer parti dans leur activité en épousant le concept de viabilité.

1.78. Le représentant a ensuite indiqué les projections de Service Global Footwear Limited concernant ces services. Près de 70% des besoins en électricité de l'entreprise étaient désormais couverts par le parc solaire et l'on envisageait de mettre en place le même système dans le reste de ses installations de production ainsi que dans les bureaux. L'objectif pour les trois à quatre prochaines années était de créer le même type de parc solaire dans son usine de chaussures qui produisait pour le marché intérieur ainsi que dans sa structure de production de pneumatiques.

1.79. Le représentant a, pour conclure, transmis un double message essentiel. En premier lieu, le message adressé à l'industrie pakistanaise mais aussi à l'industrie étrangère était clair: la solution était gagnant-gagnant. Lorsque vous optiez pour le concept vert, vos clients étaient satisfaits et, en termes de coûts, du moins au Pakistan, le système de parc solaire s'avérait plus rentable que le réseau national de production d'électricité. L'image de l'entreprise s'en trouvait améliorée, à laquelle venait évidemment s'ajouter la satisfaction de savoir que l'on faisait quelque chose pour la génération suivante. Le second message que l'entreprise souhaitait transmettre à l'OMC et aux autres organisations commerciales internationales était que même si tous les avantages qui avaient été évoqués concernaient l'énergie verte et propre et sa pérennité, il n'en restait pas moins que la plupart de ces faits étaient des réalités "molles" alors que les entreprises étaient guidées par des réalités "dures" et des avantages matériels. Il fallait développer davantage de plates-formes et faire

mieux connaître les avantages matériels que les entreprises adoptant cette technologie pouvaient retirer. Une coordination plus étroite devrait être établie entre les clients et les fournisseurs et des préférences bien reconnues devraient être accordées aux entreprises optant pour l'écologie. Si la voie de la durabilité et l'avantage comparé de l'énergie verte par rapport à l'énergie fossile étaient expliqués aux entreprises, la notion écologique ferait beaucoup plus d'adeptes.

### **1.1.3.3 Présentation des activités menées par le Royaume-Uni pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables**

1.80. Le représentant du Royaume-Uni a fourni des renseignements sur les activités réalisées afin de rendre les chaînes d'approvisionnement plus durables. Alors que l'économie mondiale s'efforçait de se remettre de la pandémie de Covid-19, il était essentiel que l'approche collective du commerce international permette de reconstruire en mieux. Comme l'avait souligné le communiqué de novembre des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, il fallait pour cela, en partie, renforcer la résilience et la durabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales pour faire face aux risques causés par la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité.

1.81. L'élément clé de ces discussions sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement concernait la manière de lutter contre la déforestation et la dégradation des sols, qui constituaient la deuxième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre par année, un facteur important de la perte de biodiversité qui était associé à un risque accru de zoonoses. Près de 80% de la déforestation étaient dus à l'expansion de l'agriculture, qui visait à fournir une grande partie des produits forestiers et agricoles que nous utilisons quotidiennement. Les régimes commerciaux et les marchés internationaux soutenaient encore trop souvent des pratiques non durables dans ces chaînes d'approvisionnement. Pourtant, lorsqu'il était géré de manière légale et durable, le commerce international des produits forestiers et agricoles représentait une source de revenus inestimable pour les communautés locales et des nations entières et pouvait soutenir des objectifs environnementaux nationaux et mondiaux plus larges, notamment en protégeant les forêts et d'autres écosystèmes importants. Le passage à des formes d'agriculture plus durables pourrait injecter 2,3 milliards d'USD de croissance productive dans l'économie mondiale.

1.82. Sur le plan multilatéral, cette transition pourrait être soutenue grâce à la coopération en utilisant les leviers du commerce international afin d'encourager la production durable de produits forestiers et agricoles, d'ouvrir les marchés de produits durables et de garantir que les producteurs bénéficient financièrement de l'adoption de pratiques durables. Cette question était essentielle pour atteindre les Objectifs de développement durable relatifs à la croissance économique durable, la consommation et la production responsables, l'action climatique et la vie sur Terre.

1.83. Le dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base avait été lancé en février; c'était une initiative de la présidence de la COP26 et de l'Alliance pour les forêts tropicales qui visait à réunir les pays producteurs et consommateurs de produits agricoles afin de définir des mesures permettant de réduire la déforestation dans les chaînes d'approvisionnement, d'encourager les investissements dans la production durable et de créer de nouveaux marchés pour les produits cultivés de manière durable. Un certain nombre de Membres de l'OMC s'étaient dit favorables à la lutte contre la dégradation et la disparition des forêts, tout en promouvant le commerce et les chaînes d'approvisionnement durables. Le dialogue avait pour but de convenir des principes d'une action concertée et d'une feuille de route commune concernant les actions protégeant les forêts et d'autres écosystèmes vitaux tout en favorisant le développement et le commerce. Le Royaume-Uni a encouragé tous les Membres à soutenir l'un des objectifs fondamentaux de ce dialogue: faire en sorte que le commerce mondial encourage le passage à une production et à un approvisionnement agricoles durables tout au long de ces chaînes d'approvisionnement.

1.84. Le Royaume-Uni a remercié l'IIDD de s'être associé à lui pour organiser un webinaire le 24 mars sur les moyens de réduire la déforestation et d'améliorer la conservation des forêts par le biais de la politique commerciale internationale. Le webinaire avait examiné le rôle des normes de durabilité volontaires dans la protection des forêts et les synergies potentielles entre la politique commerciale et les normes de durabilité volontaires pour s'attaquer à la déforestation et améliorer la conservation des forêts à grande échelle dans les secteurs des produits forestiers, notamment en incorporant une disposition dans les accords commerciaux qui prévoirait un traitement préférentiel des produits qui répondaient aux exigences de durabilité. Plus de 300 personnes avaient participé au webinaire, soit directement soit en diffusant le webinaire enregistré. L'IIDD préparait un texte

qui développerait les questions abordées dans le cadre du webinaire et les points soulevés lors de la session de questions-réponses. Le Royaume-Uni informerait les Membres lorsque ce document serait disponible.

1.85. Enfin, les Membres étaient invités à participer à l'activité organisée par le Royaume-Uni sur les chaînes d'approvisionnement durables, qui aurait lieu le 31 mars. Le Royaume-Uni indiquerait les enseignements et les réflexions de son initiative sur les ressources mondiales, un groupe de travail indépendant composé de dirigeants d'entreprises et d'organisations environnementales créé par le Royaume-Uni afin d'examiner les mesures qu'il pourrait prendre pour rendre ses chaînes d'approvisionnement internationales plus vertes et alléger son empreinte carbone sur l'environnement mondial. Le Royaume-Uni indiquerait l'objectif, le processus et l'impact escompté de l'Initiative et donnerait un aperçu des recommandations du groupe de travail. Le Royaume-Uni comptait faire du commerce vert une partie de la solution aux problèmes de changements climatiques et de perte de biodiversité, tâche pour laquelle l'OMC jouait un rôle essentiel. Le Royaume-Uni a invité les Membres à prendre part au dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base organisé dans le cadre de la COP26 afin de convenir d'actions à mener pour réduire l'impact de l'agriculture sur les écosystèmes tels que les forêts tropicales et attendait avec intérêt de poursuivre la discussion sur cette question importante dans le cadre du CCE.

1.86. Le représentant de l'Union européenne a fait observer que la préservation des forêts et de l'environnement naturel était un pilier essentiel du Pacte vert pour l'Europe. L'Union européenne se félicitait donc du travail effectué par le Royaume-Uni pour réduire la déforestation et améliorer la conservation des forêts dans le contexte de la COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Pour aller de l'avant, l'Union européenne accueillerait favorablement davantage d'actions et de mesures en matière de durabilité.

1.87. Le représentant du Canada a salué les efforts déployés par le Royaume-Uni pour promouvoir le développement de chaînes d'approvisionnement durables et était favorable aux discussions sur cette importante question à l'OMC.

1.88. Le représentant de la Norvège s'est félicité de l'initiative du Royaume-Uni sur les chaînes d'approvisionnement durables et en particulier du dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base en préparation de la Conférence des parties de la CCNUCC. La Norvège attendait avec intérêt d'y participer.

#### **1.1.3.4 Renseignements actualisés présentés par l'Union européenne sur les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe**

1.89. La représentante de l'Union européenne a donné des renseignements actualisés sur les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe. Elle a commencé par présenter la nouvelle communication de l'UE sur la politique commerciale adoptée le 18 février 2021. Cette communication, intitulée "Une politique commerciale ouverte, durable et ferme" visait à établir un consensus concernant l'orientation stratégique et les objectifs de la politique commerciale de l'UE pour la décennie suivante. La communication réaffirmait l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un commerce ouvert, équitable et fondé sur des règles, plaçait la durabilité au cœur de la politique commerciale et était ferme car la politique commerciale était de nature à contribuer à promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union européenne.

1.90. L'Union européenne faisait observer que, sur le plan multilatéral, la réforme de l'OMC était la première priorité, y compris l'établissement d'un système de règlement des différends pleinement opérationnel. L'Union européenne a précisé un certain nombre d'actions concrètes décrites dans la communication qui étaient pertinentes pour l'environnement. Au niveau multilatéral, l'Union européenne dialoguerait avec les pays animés du même esprit en faveur d'un programme environnemental fort à l'OMC, y compris par le biais d'une initiative sur le commerce et le climat.

1.91. Sur le plan bilatéral, l'Union européenne proposerait que le respect de l'Accord de Paris soit considéré comme un élément essentiel des futurs accords en matière de commerce et d'investissement et que ces accords avec les pays du G-20 soient fondés sur une ambition commune d'atteindre la neutralité climatique dès que possible, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). La représentante a

également indiqué que l'Union européenne utiliserait pleinement ses accords commerciaux pour accélérer la coopération sur la biodiversité, la pollution, l'économie circulaire et les systèmes alimentaires durables. L'Union européenne renforcerait également la mise en œuvre et l'application de ses chapitres sur le développement durable, qui comprenaient des engagements en matière de climat, d'environnement et de travail. Ces efforts seraient renforcés par la nomination d'un nouveau chef de l'application des législations commerciales.

1.92. Enfin, en ce qui concernait les mesures autonomes de l'Union européenne, la représentante a ajouté que plusieurs mesures étaient en cours d'élaboration dans le cadre du Pacte vert de l'UE. En particulier, l'Union européenne proposerait un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et présenterait une législation sur la déforestation et la dégradation des forêts, ainsi que sur la gouvernance durable des entreprises. Les mesures autonomes de l'Union européenne seraient conçues de manière à garantir qu'elles soient pleinement conformes aux exigences de l'OMC; elles devraient être fondées sur un esprit de coopération internationale et tenir compte des besoins en matière de développement.

1.93. La représentante de l'Union européenne a également donné des précisions au sujet des éléments clés du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières proposé par l'UE. L'Union européenne était déterminée à ce que ses objectifs déclarés de réduction des gaz à effet de serre, nécessaires pour maintenir l'objectif de limiter l'élévation des températures énoncé dans l'Accord de Paris à portée de main, soient concrètement mis en œuvre. Toutefois, étant donné que le défi climatique était par nature mondial, l'Union européenne avait besoin que ses partenaires internationaux partagent un niveau d'ambition comparable. L'Union européenne estimait que tant que l'action climatique n'était pas menée de manière égale au niveau mondial, il existait un risque de "fuite de carbone", qui finirait par saper les efforts mondiaux en matière d'action climatique et l'efficacité des politiques de réduction des émissions de l'Union européenne. La Commission européenne avait annoncé dans le Pacte vert que si les différences de niveaux d'action et d'ambition en matière de climat au niveau mondial persistaient alors que l'Union européenne renforçait ses propres engagements, elle serait contrainte de proposer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans certains secteurs afin de lutter contre le risque de fuite de carbone. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières viserait à soutenir les autres mesures qui faisaient partie du Pacte vert et à garantir leur efficacité. Il convenait de préciser que ce mécanisme tiendrait compte des efforts déployés par les partenaires internationaux de l'UE pour adopter des politiques et des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la production industrielle, notamment par le biais de mécanismes de tarification du carbone. Les importateurs seraient traités de manière équitable et ne seraient pas soumis à un ajustement supérieur à celui appliqué au niveau national. L'Union européenne avait l'intention de collaborer avec ses partenaires pour promouvoir des méthodes efficaces de décarbonisation, allant de l'innovation technologique aux approches fondées sur le marché, et de veiller à ce que les mesures d'ajustement fonctionnent de manière ouverte et équitable et soient pleinement conformes aux règles de l'OMC.

1.94. La représentante de l'Union européenne a ajouté qu'un élément essentiel du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières était d'assurer que le prix des marchandises importées dans l'Union européenne reflète plus précisément le carbone émis pendant leur production. Elle a précisé que la mesure proposée serait conforme aux engagements internationaux de l'Union européenne, notamment ceux de l'OMC, et qu'elle serait appliquée aux secteurs à forte intensité de carbone. L'Union européenne avait procédé à une consultation publique au cours de laquelle plus de 600 contributions, provenant de 38 pays différents, avaient été reçues. Si la plupart des contributions provenaient de l'Union européenne elle-même, plus de 100 autres provenaient du reste du monde. L'Union européenne procédait actuellement à une analyse d'impact et d'autres consultations auraient lieu le mois suivant en vue de l'adoption d'une proposition par la Commission européenne en juin 2021. Cette proposition devrait être adoptée par le Parlement européen et le Conseil aux fins de mise en œuvre en 2023.

1.95. La représentante a ensuite abordé la question de la déforestation, soulignant que la préservation des forêts et de l'environnement naturel était un pilier essentiel du Pacte vert de l'Europe. La déforestation était l'un des principaux vecteurs du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité et menaçait le bien-être de tous les citoyens de la Terre et en particulier les moyens de subsistance de 1,5 milliard de personnes qui dépendaient des forêts pour leur subsistance. L'Union européenne avait publié en mai 2020 sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 dans le but de mettre la biodiversité de l'UE sur la voie du rétablissement d'ici à 2030. L'un de ses principaux engagements était de proposer, en 2021, une nouvelle stratégie

forestière. La Commission européenne procédait actuellement à un contrôle d'adéquation du Règlement de l'Union européenne sur le bois et du Plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux, ainsi qu'à une analyse d'impact pour soutenir une nouvelle proposition législative sur la déforestation. L'objectif de cette proposition serait de faire en sorte que non seulement l'environnement naturel soit préservé au sein de l'Union européenne, mais aussi que la contribution de l'Union européenne à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde soit minimisée. Pour atteindre ces objectifs, l'Union européenne étudiait différents moyens de s'assurer que les chaînes d'approvisionnement liées aux produits et marchandises importés dans l'UE ne soient pas liées à la déforestation.

1.96. Certains des critères de déforestation envisagés, qui seraient fondés sur la science, reposeraient sur des définitions reconnues au niveau international et seraient non discriminatoires. S'agissant du champ d'application des produits de base et des produits dérivés qui entreraient dans le cadre de cette initiative, l'Union européenne sélectionnerait les produits de base et les produits dérivés qui étaient associés à la déforestation mondiale du fait qu'ils faisaient partie de chaînes d'approvisionnement à l'origine de ce phénomène. Étaient provisoirement inclus certains produits de base, notamment le soja, le bœuf, le cacao, le caoutchouc, les céréales et le café. Dans le cadre de l'analyse d'impact, une série d'options possibles avaient été envisagées, notamment l'élaboration d'exigences en matière de diligence appropriée pour une place sur le marché de l'UE, ainsi que l'ajout à celles-ci d'un exercice d'étalonnage pour identifier les risques concernant différents pays, entre autres. Parallèlement à l'évaluation d'impact, l'Union européenne avait également procédé à un bilan de qualité concernant la politique suivie par le Règlement sur l'application des réglementations forestières. Cette politique avait été mise en œuvre pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce illégal du bois.

1.97. Bien qu'il s'agisse d'un travail en cours et qu'aucune décision n'ait encore été prise, l'Union européenne voulait rassurer les Membres sur le fait que la proposition serait pleinement conforme à l'OMC et non discriminatoire. La Commission européenne devrait annoncer la proposition législative au cours de l'été 2021, après quoi la proposition suivrait la procédure législative normale au Parlement européen et au Conseil, durant laquelle toutes les parties prenantes auraient d'autres occasions de prendre part au processus.

1.98. La représentante a également évoqué sa stratégie "de la ferme à la table" adoptée par la Commission européenne en mai 2020, qui permettrait la transition vers des systèmes alimentaires durables dans l'UE et qui était au cœur du programme de la Commission européenne pour atteindre les ODD. La stratégie fixait des objectifs concrets pour transformer le système alimentaire de l'UE, notamment une réduction de 50% de l'utilisation des pesticides et des risques connexes, une réduction d'au moins 50% des pertes de nutriments, une réduction de 50% des ventes d'antimicrobiens utilisés pour les animaux d'élevage et l'aquaculture et la réalisation de l'objectif de faire passer 25% des terres agricoles à l'agriculture biologique d'ici à 2030. La stratégie proposait également des mesures ambitieuses pour faire en sorte que les options saines soient les plus aisées pour les citoyens de l'UE, notamment un meilleur étiquetage pour mieux répondre aux besoins d'information des consommateurs sur les aliments sains et durables. L'Union européenne avait en outre déjà organisé un certain nombre de séances d'information (la dernière, consacrée aux pesticides, avait eu lieu en janvier 2021) au cours desquelles les aspects de la stratégie liés au commerce avaient été examinés plus en détail. La stratégie avait également été présentée au Comité SPS de l'OMC en juin 2020 (G/SPS/GEN/1797).

1.99. Des systèmes alimentaires durables ne pourraient pas être établis par l'Union européenne ou tout autre Membre agissant seul. Il était nécessaire de repenser les systèmes alimentaires qui, aujourd'hui, représentaient près d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre, consommaient de grandes quantités de ressources naturelles, entraînaient une perte de biodiversité et avaient des effets négatifs sur la santé (dus à la fois à la sous-nutrition et à la suralimentation), ne permettaient pas des retours économiques et n'offraient pas des moyens de subsistance équitables à tous les acteurs, en particulier aux producteurs primaires. L'Union européenne notait que des préparatifs étaient en cours dans le cadre du programme Action 2021 – avec la COP15 de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et le Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires – et était déterminée à ce que ce sommet atteigne des résultats politiques ambitieux et recueille des engagements forts de la part des parties prenantes pour prendre des mesures concrètes en matière de santé et de durabilité. Les règles du commerce international devaient soutenir pleinement ce programme ainsi que la transition internationale vers des systèmes alimentaires durables et résilients qui préservent la sécurité alimentaire, garantissent l'accès à une

---

alimentation saine provenant d'une planète saine et protègent les moyens de subsistance des opérateurs économiques.

1.100. En outre, la représentante a indiqué que l'Union européenne continuerait à guider les efforts internationaux et, en collaboration avec ses partenaires, à relever les défis environnementaux et à promouvoir la mise en œuvre de politiques ambitieuses en matière d'environnement, de climat et d'énergie partout dans le monde. Par le biais d'efforts bilatéraux, l'Union européenne accompagnerait ses partenaires dans leur transition vers des voies de développement plus durables. À cet égard, le soutien financier de l'UE à la transition continuerait d'être renforcé, le climat, l'environnement et l'énergie durable étant des éléments fondamentaux des programmes futurs de l'Union européenne en matière de coopération extérieure. La Commission européenne proposait de consacrer au moins 25% de la coopération internationale de l'UE à des projets liés au climat entre 2021 et 2027 (soit plus de 22 milliards d'euros). Le plan d'investissement extérieur de l'Union européenne serait déterminant pour soutenir le passage des pays partenaires à des économies vertes neutres sur le plan climatique.

1.101. Le représentant de la Norvège a remercié l'Union européenne d'avoir informé les délégations de sa nouvelle communication sur la politique commerciale et d'avoir communiqué des renseignements détaillés et le calendrier relatifs au Pacte vert pour l'Europe. La Norvège exprimait son soutien total aux efforts de l'Union européenne en faveur du commerce durable et d'une politique commerciale verte. Elle remerciait également l'UE pour ses informations sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, reconnaissant que des détails supplémentaires sur ces plans étaient utiles. La Norvège a noté qu'à l'instar de l'UE elle avait un fort intérêt dans la promotion de la compétitivité européenne et des conditions de concurrence équitables avec des normes élevées pour protéger les travailleurs, les consommateurs et l'environnement et qu'elle partageait le point de vue selon lequel le commerce international et la politique commerciale devraient renforcer l'importance des efforts mondiaux pour parvenir à un développement durable. La Norvège a conclu en exprimant son intention de travailler en étroite collaboration avec l'Union européenne sur les politiques présentées.

1.102. La représentante de la Colombie a remercié l'Union européenne pour sa présentation et les renseignements détaillés fournis concernant le Pacte vert pour l'Europe. La Colombie a indiqué qu'elle partageait les objectifs de durabilité et de lutte contre les changements climatiques et qu'elle était déterminée à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Elle a ajouté que, selon la Colombie, les stratégies de l'Union européenne avaient d'importantes implications commerciales qui auraient un impact particulier sur les pays dont l'un des principaux partenaires commerciaux se trouvaient dans l'Union européenne. La Colombie s'est félicitée des exercices de transparence menés par l'Union européenne, notamment en présentant devant le CCE et d'autres organes de l'OMC les différents éléments du Pacte vert pour l'Europe liés au commerce. Toutefois, la Colombie a souligné que l'Union européenne devrait également veiller à la cohérence de ses programmes avec ses engagements multilatéraux, y compris en s'assurant que des obstacles non nécessaires au commerce ne seraient pas érigés. Elle a ajouté que la Colombie avait suivi les éléments du Pacte vert pour l'Europe dans différents cadres multilatéraux et bilatéraux et avait soulevé des questions spécifiques dans diverses instances à l'OMC. La Colombie a invité l'Union européenne à prendre en considération les commentaires et observations formulés par les partenaires commerciaux lors des différentes étapes de la consultation afin de s'assurer que les différentes politiques étaient conformes aux règles de l'OMC. La Colombie a conclu en soulignant que les politiques devaient être fondées sur la science et tenir compte des réalités et des méthodes de production de chaque pays. Dans le cas de la déforestation, tous les produits de base en cause n'étaient pas directement liés à la disparition des forêts. Dans de nombreux cas, y compris en Colombie, la production de ces produits de base avait lieu à l'intérieur de la frontière agricole du pays.

1.103. Le représentant de la Thaïlande a souligné que la Thaïlande et l'Union européenne partageaient une cause commune, à savoir la lutte contre les grands défis auxquels l'humanité était confrontée, notamment les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité. La Thaïlande a donc salué les efforts de l'Union européenne incarnés par son Pacte vert et a espéré que sa mise en œuvre serait guidée par l'esprit de coopération internationale et se tiendrait aussi loin que possible de l'unilatéralisme et de la coercition. En ce qui concernait le projet d'ajustement carbone aux frontières, la Thaïlande engageait vivement l'Union européenne à veiller au respect de toutes les règles et de tous les principes internationaux pertinents tels que le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives ainsi que le principe inscrit à l'article 3.5 de la CCNUCC selon lequel "il appartient aux Parties de travailler de concert à



---

un système économique international qui soit porteur et ouvert et qui mène à une croissance économique et à un développement durables de toutes les Parties, en particulier des pays en développement Parties".

1.104. Afin d'aider les Membres à effectuer les préparatifs nécessaires en vue de l'application du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la Thaïlande demandait à l'Union européenne de fournir des éclaircissements sur les questions suivantes: i) la conception et la portée sectorielle attendues du mécanisme; ii) d'indiquer si, et dans l'affirmative dans quelle mesure, l'Union européenne avait pris en considération les politiques et mesures, ainsi que les capacités respectives et les caractéristiques nationales de ses partenaires commerciaux dans la conception et la mise en œuvre du mécanisme; iii) d'indiquer si, et dans l'affirmative comment, l'Union européenne avait l'intention de s'assurer que les Membres ayant un intérêt à exporter vers l'Union européenne étaient préparés; et iv) d'indiquer comment l'Union européenne comptait assurer la pleine conformité de ce mécanisme avec les règles de l'OMC.

1.105. Le représentant des États-Unis a remercié l'Union européenne pour sa présentation des initiatives liées au commerce prises dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et a encouragé l'Union européenne à poursuivre ses consultations avec les Membres, dans un esprit de transparence, en réduisant au minimum le risque de perturbation du commerce. Les États-Unis accueilleraient favorablement des renseignements additionnels détaillés et apprécieraient que l'Union européenne discute pleinement de ces initiatives liées au commerce et explique plus clairement la manière dont plusieurs initiatives prévues dans le cadre du Pacte vert s'articuleraient avec le commerce transatlantique afin d'éviter toute perturbation involontaire potentielle.

1.106. Le représentant de la Chine a en premier lieu noté que l'Accord de Paris établissait le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, qui était le fondement de la gouvernance climatique mondiale. Il a noté que certaines délégations avaient exprimé leur inquiétude quant au fait que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières était une mesure unilatérale de sanction commerciale qui exigeait que différents pays aient le même niveau d'ambitions en matière de réduction des émissions. Cette mesure était contraire aux contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. La Chine a invité l'Union européenne à expliquer en quoi le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières serait conforme à ce principe. La Chine a ajouté que les objectifs de ce mécanisme ne concernaient pas seulement les changements climatiques, mais touchaient aussi à la protection de la compétitivité des industries et à l'augmentation des recettes publiques. La Chine a demandé à l'Union européenne d'expliquer plusieurs points à cet égard, y compris d'indiquer i) comment elle équilibrerait ces objectifs; ii) quels secteurs seraient couverts par le mécanisme en question; iii) quel type d'outils serait utilisé (taxe à l'importation, taxe d'ajustement aux frontières ou crédits d'émission de carbone); et iv) quelle serait la base de calcul des émissions de carbone dans les importations. La Chine estimait également que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pourrait être incompatible avec les articles I, II et III du GATT de 1994. La Chine a demandé si l'Union européenne comptait assurer la cohérence du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières avec les règles générales de l'OMC ou si elle allait recourir à des exceptions générales. La Chine a demandé instamment à l'Union européenne de faire preuve de prudence lors de la mise en œuvre du processus législatif, de maintenir une transparence totale et de consulter les parties prenantes à l'avance afin d'assurer la cohérence avec les règles de l'OMC.

1.107. Le représentant du Canada a remercié l'Union européenne pour les renseignements actualisés concernant les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe et a souligné la coopération établie de longue date avec l'UE en matière d'environnement et de changements climatiques, ainsi que l'engagement du Canada en faveur d'une action ambitieuse et d'un leadership mondial sur les changements climatiques. Le Canada a indiqué qu'il suivait avec intérêt l'évolution du Pacte vert pour l'Europe et qu'il continuerait à participer activement aux discussions internationales sur les aspects commerciaux des questions mondiales liées au climat et à l'environnement. En outre, le Canada s'est dit déterminé à veiller à ce que le passage à une économie à faible émission de carbone se fasse d'une manière équitable et prévisible pour ses entreprises. À cet égard, le Canada a indiqué qu'il espérait que le Pacte vert serait mis en œuvre d'une manière qui soit conforme aux obligations commerciales internationales de l'Union européenne et à l'Accord économique et commercial global. Le Canada a encouragé l'Union européenne à continuer à faire preuve de transparence dans ses travaux et à faire participer les pays tiers aux aspects du Pacte vert liés au commerce et à profiter des réunions des comités de l'OMC pour tenir l'ensemble des

Membres de l'OMC informés de l'évolution de la situation. En outre, le Canada a indiqué qu'il étudiait également la possibilité d'appliquer des mesures d'ajustement carbone aux frontières, y compris en travaillant avec ses partenaires internationaux sur cette question.

1.108. Le représentant de la Corée a exprimé son appréciation du rôle de premier plan joué par l'Union européenne sur les questions d'environnement et de durabilité, y compris l'engagement de l'Union européenne en faveur de la neutralité climatique d'ici le milieu du siècle. Notant que dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne examinait un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, la Corée a indiqué que les mesures commerciales adoptées pour servir des objectifs politiques légitimes devraient être adaptées à leur finalité et ne devraient pas constituer une restriction déguisée au commerce international. Les mesures environnementales ne devaient pas être utilisées à mauvais escient comme moyen de discrimination injustifiable ou arbitraire. La Corée a également rappelé la déclaration qu'elle avait prononcée lors de la réunion du Conseil du commerce des marchandises en novembre 2020 et a fait siennes les préoccupations similaires exprimées par d'autres Membres. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières devrait être exclusivement conçu pour faire progresser les objectifs climatiques conformément aux règles et principes de l'OMC tels que le traitement national et le traitement de la nation la plus favorisée ou exposer les raisons claires qui justifiaient sa nature exceptionnelle. La Corée a indiqué qu'elle continuerait à suivre l'évolution du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières proposé et a encouragé l'Union européenne à examiner pleinement la compatibilité du mécanisme avec les règles de l'OMC.

1.109. Le représentant de l'Équateur a dit reconnaître l'importance des objectifs poursuivis par le Pacte vert de l'UE et a salué les efforts déployés pour atteindre les objectifs climatiques. Parallèlement l'Équateur considérait que toute proposition environnementale visant à répondre au programme climatique européen devait être compatible avec le système commercial multilatéral et ne devait pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ou une restriction déguisée au commerce international. À titre d'exemple, l'Équateur a observé que la liste des produits qui contribuaient apparemment le plus à la déforestation incluait des produits provenant de pays qui ne faisaient pas partie de l'Union européenne et qui seraient alors soumis à des politiques qui ne tenaient pas compte du contexte social, géographique et économique des pays exportateurs. En outre, l'Équateur a souligné qu'il était le deuxième pays au monde à avoir rempli les conditions requises par la CCNUCC pour accéder aux versements liés aux résultats pour les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et que les cultures énumérées étaient situées dans les limites de la frontière agricole disponible. L'Équateur a également rappelé l'importance de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives dans le cadre de l'Accord de Paris, qui reposait sur des contributions déterminées au niveau national dont le niveau d'ambition ne pouvait être imposé à d'autres pays. De même, l'Équateur a souligné l'importance de respecter les engagements commerciaux adoptés même dans le cadre des accords commerciaux préférentiels et d'éviter d'ériger des obstacles discriminatoires et non nécessaires au commerce, étant donné que plusieurs des mesures proposées par l'Union européenne pourraient être incompatibles avec les règles de l'OMC.

1.110. Le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité de la prise de conscience mondiale de la question des changements climatiques et a salué la volonté des Membres de s'attaquer conjointement à leurs effets. Tout d'abord, la Russie soutenait clairement ceux qui considéraient que le CCE constituait un outil important permettant d'éviter les mesures commerciales protectionnistes et d'adhérer à des disciplines multilatérales efficaces pour garantir la réactivité du système commercial multilatéral face aux objectifs environnementaux. C'est ce que prescrivait la Décision ministérielle de Marrakech sur le commerce et l'environnement (1994) en vertu de laquelle le CCE avait été établi, ainsi que la Décision sur le commerce des services et l'environnement (1994). Il serait également utile que le CCE puisse compléter les travaux menés par d'autres organes spécialisés de l'OMC tels que le Conseil du commerce des marchandises, le Comité de l'accès aux marchés, le Comité des obstacles techniques au commerce, etc.

1.111. Deuxièmement, toute activité menée dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques devait être conforme aux principes fondamentaux de l'OMC et ne devait pas déboucher sur une quelconque discrimination ou des restrictions déguisées au commerce. Aucune des mesures "vertes" ne devait entraver le commerce et être utilisée en guise de "protectionnisme vert", comme le suggérait le paragraphe 32 de la Déclaration ministérielle de Doha. Par conséquent, pour garantir sa conformité avec les obligations de l'OMC, toute mesure "environnementale" qu'un Membre envisageait d'adopter devrait également être expliquée et

examinée en détail lors des réunions de l'organe spécialisé compétent de l'OMC. Ce n'était clairement pas l'approche suivie lorsque l'accent concernant les efforts en matière de changements climatiques avait été mis sur les mesures commerciales unilatérales, y compris le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, plutôt que sur les mécanismes stipulés dans des accords spécifiques sur le climat, notamment la CCNUCC, l'Accord de Paris, le GIEC et d'autres. Actuellement, le mécanisme de mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris visant à établir une coopération entre les Parties à l'Accord était en cours d'élaboration et serait établi dans le cadre de la COP26 cette année. La Fédération de Russie estimait que les instruments prévus dans les instances traitant spécifiquement des changements climatiques n'avaient pas encore été épuisés. De ce point de vue, l'introduction de mesures en faveur du climat liées au commerce était tout à fait prématurée.

1.112. Troisièmement, le document relatif au Pacte vert comprenait une centaine de pages qui énuméraient tout bonnement les mesures commerciales adoptées par l'UE sous couvert du Pacte vert. La corrélation entre certaines de ces mesures et les politiques environnementales était difficile à établir. C'était par exemple le cas pour le principe de politique commerciale annoncé, à savoir la diversification des sources d'approvisionnement en énergie. Pourquoi, pour rendre le monde propre, fallait-il diversifier les sources d'approvisionnement? La Fédération de Russie avait de nombreuses autres questions concernant la nature d'une pléthore de mesures figurant dans la liste que contenait le Pacte vert et attendait du CCE qu'il aborde ces questions d'une manière ou d'une autre. Certains experts estimaient que le Pacte vert pour l'Europe menaçait sérieusement de créer des effets de distorsion des échanges au niveau mondial, qui pourraient être préjudiciables aux Membres en développement de l'OMC, en particulier aux pays les moins avancés.

1.113. Plusieurs éléments du Pacte vert pour l'Europe suscitaient des inquiétudes majeures quant à leur conformité avec les obligations de l'UE en vertu des Accords de l'OMC. Le vaste subventionnement du développement des sources d'énergie renouvelables combiné aux exigences obligatoires proposées pour le remplacement des combustibles fossiles dans la production d'électricité pourrait être considéré comme une pratique de substitution des importations proscrite par l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires. L'introduction de prescriptions plus strictes pour les produits et les méthodes de production (par exemple les biocarburants) devrait être basée sur des normes appliquées au niveau international ou sur d'autres considérations scientifiquement prouvées afin d'être conformes à l'Accord OTC. Les propositions relatives à la diversification des sources d'approvisionnement en matériaux mettaient en péril la conformité future de l'Union européenne avec le principe de la nation la plus favorisée de l'OMC.

1.114. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne présentait un risque élevé potentiel de distorsion directe du commerce international et devait donc être conçu en totale conformité avec les dispositions de l'OMC afin d'éliminer les effets d'entrave qu'il exercerait sur les échanges s'il était mis en œuvre. L'ampleur des menaces potentielles pour le commerce international mettait en évidence l'importance d'un débat multilatéral concernant les aspects liés au commerce du Pacte vert pour l'Europe lors des réunions du CCE et d'autres organes pertinents.

1.115. En guise de conclusion, la Fédération de Russie a souligné sa conviction que tous les Membres de l'OMC étaient liés par l'objectif de créer un monde plus respectueux du climat. Tout Membre devait être libre de choisir ses propres méthodes sur la voie de la réalisation des objectifs climatiques mondiaux, tant que ces méthodes représentaient une contribution proportionnée et n'annulaient ni ne compromettaient les avantages des autres Membres de l'OMC. La Fédération de Russie a donc exhorté les Membres à s'en tenir à l'objectif de l'OMC consistant à assurer un développement mondial durable par le biais du commerce. C'est pourquoi tous les Membres devaient conjointement élaborer des politiques environnementales justes et équitables et éviter d'imposer des restrictions non nécessaires au commerce international, car aucun développement véritable ne serait atteint si le commerce était miné par le "protectionnisme vert".

1.116. La représentante de l'Ukraine a remercié la délégation de l'Union européenne pour son exposé exhaustif et les renseignements actualisés fournis au sujet du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. L'Ukraine a souligné sa volonté de respecter ses objectifs d'intégration européenne. Alors que l'Ukraine élaborait une politique publique dans les domaines de l'énergie et de l'efficacité énergétique, elle privilégiait les dispositions de l'Accord d'association UE-Ukraine, du Traité instituant la Communauté de l'énergie, de l'Accord de Paris et du nouveau pacte vert pour l'Europe. La représentante a ajouté que l'objectif du Pacte vert pour l'Europe était conforme aux aspirations de l'Ukraine et que le taux de taxation des émissions de CO<sub>2</sub> provenant de sources fixes en Ukraine avait été multiplié par plus de 24 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle a également signalé le

projet de loi proposé portant modification du Code fiscal de l'Ukraine, qui entraînerait une augmentation de la taxe carbone.

1.117. L'Ukraine avait également adopté une stratégie de développement à faibles émissions de carbone, élaborée conformément au paragraphe 19 de l'article 4 de l'Accord de Paris. Elle était devenue la neuvième partie à l'Accord de Paris à avoir rempli cette exigence. En outre, un système d'échange de quotas d'émission, qui était en cours d'établissement, serait pleinement opérationnel à partir de 2025. Le système de surveillance, de déclaration et de vérification des émissions de gaz à effet de serre était devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les premières données fiables et vérifiées sur les émissions de gaz à effet de serre devraient être disponibles en 2022. La représentante a également signalé que le Ministère ukrainien de l'énergie avait initié la création du Fonds de décarbonisation, dont les ressources financières seraient utilisées exclusivement pour des projets réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> et ayant une incidence sur l'efficacité énergétique, l'environnement et la société. Il était important de comprendre et d'aborder les défis possibles pour mettre en œuvre les mesures d'ajustement carbone aux frontières en tant qu'outils de soutien aux objectifs climatiques et environnementaux. En particulier, l'Ukraine a fait référence à la nécessité d'examiner la conformité d'une mesure d'ajustement carbone aux frontières avec les dispositions de l'Accord de Paris et les règles de l'OMC. Il était important que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières complète, et non contrebalance, les contributions déterminées au niveau national. Pour y parvenir, il fallait améliorer les connaissances sur cette question et aborder les problèmes possibles du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (tels que les produits visés, la mesure, la déclaration et la vérification du carbone incorporé). L'Ukraine a souligné que les comités de l'OMC devraient être considérés comme une plate-forme accueillant les discussions internationales et une occasion de développer un consensus et des règles communes sur tous les aspects de la politique climatique qui pourraient affecter le commerce.

1.118. Le représentant de l'Australie a exprimé le ferme engagement de son pays à lutter contre les changements climatiques et sa conviction que le commerce international pouvait contribuer à cet objectif. En effet, de l'avis de l'Australie, les politiques qui facilitaient l'accroissement du commerce des biens et des services environnementaux, et les investissements connexes, pourraient apporter une forte contribution au soutien de la politique internationale dans le domaine climatique. L'Australie se félicitait de l'approche consultative que l'Union européenne avait adoptée jusqu'à présent eu égard au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et l'encourageait à communiquer dans toute la mesure du possible, à l'OMC et dans d'autres organismes internationaux compétents, des informations détaillées sur ses délibérations politiques et la forme probable que pourrait prendre un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, conformément au principe central de transparence aux travaux de l'OMC. L'Australie a également pris note de l'engagement de l'Union européenne à assurer la cohérence de sa mesure éventuelle avec les obligations de l'OMC, soulignant que des renseignements additionnels sur ce point seraient utiles.

1.119. Le représentant de l'Arabie saoudite a remercié l'Union européenne pour ses renseignements actualisés sur les aspects commerciaux pertinents du Pacte vert pour l'Europe, y compris sur le dispositif d'ajustement carbone aux frontières. L'Arabie saoudite approuvait la déclaration faite par la Fédération de Russie. Elle notait également que cette question avait été abordée au sein du Comité de l'accès aux marchés et que les Membres continueraient à discuter en profondeur de leurs points de vue et de leurs préoccupations dans le cadre de ce comité. Dans le même temps, l'Arabie saoudite a noté que la plate-forme sur l'économie circulaire du carbone qu'elle avait adoptée et qui avait été approuvée par les dirigeants du G-20 en 2020 était un cadre inclusif, intégré et holistique. La plate-forme ne couvrait pas seulement les déchets matériels mais s'attaquait également aux émissions en convertissant tous les problèmes d'émissions en opportunités. Pour ce faire, toutes les technologies et innovations avaient été utilisées pour relever les défis posés par les déchets matériels et les flux d'émissions.

1.120. L'Arabie saoudite a également noté que tout aspect lié au commerce des mesures relatives aux changements climatiques qui aurait un impact négatif sur le commerce transformerait l'esprit de coopération entre les nations qui étaient en opposition dans le cadre de la CCNUCC. C'était la raison pour laquelle la CCNUCC, dans son principe énoncé à l'article 3, paragraphe 5, mettait en garde contre de telles approches. L'article 3.5 indiquait qu'"[i]l [convenait] d'éviter que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce". L'Arabie saoudite a ajouté que la plate-forme sur l'économie circulaire du carbone fournissait un cadre ascendant plutôt qu'un cadre

politique qui serait considéré comme une approche descendante. Par conséquent, la plate-forme répondait aux circonstances, aux priorités et aux besoins nationaux, tout en fournissant un cadre de coopération complémentaire entre des nations aux caractéristiques différentes pour le traitement à la fois des déchets et des émissions.

1.121. Le représentant de l'Inde a exprimé ses préoccupations quant à la compatibilité de certaines mesures, en particulier le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, avec les règles fondamentales de l'OMC. L'Inde a invité l'Union européenne à communiquer des renseignements précis sur ce mécanisme car une analyse juridique approfondie serait nécessaire pour déterminer si un tel mécanisme était conforme aux règles pertinentes de l'OMC. L'Inde a ajouté que tout mécanisme de ce type devrait prendre en considération le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, à la lumière des différentes caractéristiques nationales, et a noté qu'il existait d'éventuels problèmes de non-conformité avec les règles de l'OMC qui nécessiteraient une délibération plus approfondie.

1.122. L'Ambassadeur de la République centrafricaine a salué le Pacte vert pour l'Europe et a fait observer que sa mise en œuvre nécessitait une approche holistique. Notant que la République centrafricaine faisait partie du bassin du Congo, il a relevé un paradoxe dans la mise en œuvre de cet ensemble de mesures. La déforestation qui avait eu lieu dans les années 2010 et avait anéanti au moins 2 millions d'hectares de terres forestières avait conduit à une diminution de la biodiversité qui avait eu des répercussions économiques et financières. Les conséquences qui en découlaient aujourd'hui dans l'utilisation du bois de construction montraient le paradoxe entre le développement et la biodiversité. Si l'on choisissait le développement, des mesures d'accompagnement étaient nécessaires. Quelles pourraient être ces mesures? Il a ajouté que, si certains condamnaient la déforestation, ils étaient aussi ceux qui la réalisaient, ce qui constituait un véritable paradoxe. La République centrafricaine a également souligné que les entreprises de bois n'étaient pas locales mais venaient de l'extérieur de la région. Il fallait donc mettre au point des mesures drastiques en matière de responsabilité et des règles communes respectées par tous.

## **2 AUTRES POINTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

### **2.1 Accords environnementaux multilatéraux et OMC (point 1 du Programme de travail du CCE)**

*"Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux (AEM)."*

#### **2.1.1 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**

##### **2.1.1.1 Présentation de la CCNUCC**

2.1. Le représentant de la CCNUCC a informé les délégations des préparatifs de la COP26 et des questions les plus urgentes à traiter. Il a rappelé qu'en raison des restrictions sanitaires la COP26 avait été reportée et qu'aucune négociation formelle n'avait eu lieu depuis la dernière Conférence en 2019. En réponse, deux grandes initiatives avaient été prises en 2020 pour faire avancer les travaux: l'Élan de juin et les Dialogues de novembre. Des progrès avaient été réalisés en 2020 et l'action climatique avait gagné en dynamisme, mais les parties devaient agir rapidement pour respecter les engagements de l'Accord de Paris.

2.2. Alors qu'une pandémie mondiale sévissait, l'urgence climatique continuait de s'aggraver. Les parties au processus de la CCNUCC avaient une importante charge de travail à accomplir lors de la COP26. L'Accord de Paris n'était pas encore mis en œuvre, moins de la moitié des contributions déterminées au niveau national avaient été mises à jour dans les délais et les nations devaient redoubler d'efforts pour réagir et faire montre d'une ambition dans le domaine climatique pour conduire le changement profond et rapide requis pour éviter les pires impacts des changements climatiques et s'y adapter. La COP26 en 2021 était particulièrement importante et, par-dessus tout, les parties devaient s'entendre sur les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris, déposer des contributions déterminées au niveau national robustes et continuer à accroître l'ambition climatique.

2.3. Le récent rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national élaboré par le secrétariat de la CCNUCC, qui reflétait l'impact combiné des plans d'action nationaux pour le climat, a montré que les niveaux d'ambition climatique étaient très loin de mettre les nations sur une voie qui permettrait d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 °C d'ici la fin du siècle. À ce rythme, les nations ne parviendraient qu'à réduire leurs émissions de moins de 1% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2010. Le GIEC demandait que cette réduction baisse de 45%. La CCNUCC avait été encouragée par les annonces de plans de décarbonisation et de neutralité carbone à long terme, comme ceux de la Corée, du Japon, de la Chine, du Royaume-Uni et de l'Union européenne. Elle se félicitait également de l'adhésion des États-Unis à l'Accord de Paris. Toutefois, le rapport sur les contributions déterminées au niveau national constituait toujours un signal d'alerte pour la planète. Les principaux émetteurs devaient s'engager dans des objectifs de réduction des émissions beaucoup plus ambitieux, bien avant la conférence de Glasgow.

2.4. La COP26 aurait un ordre du jour très chargé puisqu'elle devrait traiter ceux de 2020 et 2021 et se pencher sur les travaux en suspens de la Conférence de 2019 au Chili et à Madrid. Il s'agirait notamment de: compléter le règlement de l'Accord de Paris; mener plusieurs examens, y compris l'examen du mécanisme financier, du Fonds pour l'adaptation, du Comité pour l'adaptation, du Comité permanent du financement, du Centre-réseau des technologies climatiques et du deuxième examen périodique de l'objectif à long terme; et de conclure l'examen du cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui et des modalités visant à rendre opérationnel l'article 6 (approches fondées ou non sur le marché).

2.5. Les négociations de l'article 6 obligerait les parties à s'entendre sur le mode de fonctionnement des marchés internationaux du carbone. C'était, plus globalement, la "boîte à outils" dont le monde disposait pour faire face aux changements climatiques. La mise en œuvre de l'article 6 permettrait de faire fonctionner ces marchés de manière que toutes les nations et entreprises les utilisent et que les règles soient les mêmes pour tous. Elle offrirait également des opportunités en matière d'atténuation et d'adaptation et contribuerait à aborder le développement durable de manière holistique. Si l'on ne parvenait pas à rendre l'article 6 opérationnel, on risquait de fragmenter l'action menée sur le marché du carbone pour lutter contre les changements climatiques, en particulier par le secteur privé. Cela représentait un immense défi, mais une résolution était à portée de main.

2.6. Les parties devaient également progresser vers l'objectif mondial en matière d'adaptation, en continuant à formuler et à mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation et en veillant à ce que les pays vulnérables bénéficient d'un soutien pour faire face aux pertes et dommages dus aux changements climatiques. Il fallait continuer à instaurer la confiance entre les parties, ce qui impliquait d'honorer les engagements passés. Les pays développés auraient dû, d'ici 2020, mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an de sources publiques et privées et par des canaux multilatéraux et bilatéraux, comme convenu à Cancún. Cet engagement n'avait pas encore été respecté, ce qui avait provoqué une défiance importante entre les parties.

2.7. La COP26 était donc importante pour se remettre sur les rails. Les gouvernements allaient prendre des décisions qui détermineraient l'avenir de tous les peuples et de la planète. À Glasgow, les parties devaient: tenir les promesses antérieures, y compris en ce qui concernait les contributions déterminées au niveau national et le financement; achever les points de négociation en suspens; relever les ambitions en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement; et rassembler les voix étatiques et non étatiques pour continuer à renforcer l'ambition climatique. Si l'Accord de Paris était un pacte d'espoir noué avec les peuples du monde, il devait être représentatif de ces derniers et rassembler les gouvernements régionaux et locaux, les villes et les communautés, les entreprises, les investisseurs et autres. L'action pour la responsabilisation climatique visait à encourager tous les membres de la société à s'engager dans l'action climatique.

2.8. Pour que la COP26 soit un succès, il fallait disposer d'un ensemble équilibré de décisions et d'actions reflétant les attentes, les préoccupations et les besoins de toutes les parties prenantes dans de multiples domaines, le tout de façon ambitieuse. C'était aussi une opportunité sans précédent et une occasion rare à ne pas gâcher, alors que les nations se reconstruisaient pour aller de l'avant pour structurer des économies résilientes, durables et vertes postpandémie. Enfin, le représentant a souligné l'excellente collaboration avec la future présidence britannique sur tous les aspects liés à la COP26 ainsi que l'ensemble des efforts qui avaient été faits pour faire de la COP26 un succès pour le monde entier.

2.9. Le représentant du Forum des îles du Pacifique a souligné l'impératif vital, pour la région du Pacifique, d'aborder la question des changements climatiques au sein de l'OMC. Les économies et le commerce du Pacifique étaient gravement touchés par les changements climatiques: les catastrophes naturelles liées au climat perturbaient régulièrement et de manière très importante leur développement et leur commerce; ils souffraient d'une perte progressive des ressources naturelles, ainsi que de la perte des moyens de subsistance et du potentiel de développement, en raison de l'élévation du niveau de la mer; et l'acidification des océans affectait leurs stocks de poissons. Ces impacts sur le commerce et le développement des îles du Pacifique devaient être mieux compris.

2.10. Les émissions propres des îles du Pacifique étaient faibles, voire négligeables, au regard des normes internationales, bien qu'elles s'efforcent, dans la mesure de leurs ressources limitées, de les atténuer et de s'adapter. Toutefois, des années de progrès durement acquis en matière de développement, notamment par le biais du commerce, risquaient d'être annulées par les changements climatiques. La coopération internationale était nécessaire non seulement pour faire face aux changements climatiques en tant que tels, mais aussi pour relever les défis particuliers auxquels étaient confrontés les petits États insulaires en développement et les petites économies vulnérables du Pacifique et d'autres régions similaires en adaptant leurs économies et leur commerce à un monde qui souffrait des changements climatiques.

2.11. Les îles du Pacifique espéraient que l'Aide pour le commerce écologique jouerait un rôle important dans leurs stratégies d'atténuation et d'adaptation, qui nécessiteraient des investissements et une assistance technique pour mettre en place un commerce et une infrastructure commerciale résistants au climat, ainsi que des économies plus vertes et plus diversifiées. Les îles du Pacifique suivraient activement les travaux pertinents du CCE et ceux d'autres organes de l'OMC jusqu'à la douzième Conférence ministérielle qui se tiendrait très peu de temps après la COP26. Les résultats devraient être cohérents, se soutenir mutuellement et être aussi orientés que possible vers l'action.

#### **2.1.1.2 Renseignements actualisés présentés par le Royaume-Uni sur la vingt-sixième session de la COP26**

2.12. Le représentant du Royaume-Uni a fourni aux délégations des renseignements actualisés concernant la planification et la logistique de la COP26, ainsi que sur le calendrier des événements menant à la Conférence de novembre. Dans le cadre de sa présidence, le Royaume-Uni s'était engagé à relever les défis liés aux changements climatiques et au développement.

2.13. Le Royaume-Uni accueillerait le 31 mars une réunion ministérielle sur le climat et le développement qui rassemblerait des pays clés sur les défis et les priorités de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Elle réunirait un groupe inclusif de ministres des affaires étrangères et du développement pour résoudre les problèmes liés à une série de questions clés: accès au financement, réponse aux impacts, quantité, qualité et composition du financement climatique et espace fiscal. À la même date, le Sommet niveau d'émission nul de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de la COP26 réunirait des champions internationaux de l'énergie et du climat du monde entier afin d'accélérer la dynamique de l'énergie propre et d'examiner comment les pays pouvaient collaborer plus efficacement pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à un niveau nul, conformément aux objectifs internationaux communs. La Directrice générale de l'OMC, Mme Okonjo-Iweala, participerait à la séance d'ouverture.

2.14. Le Royaume-Uni s'efforcerait ensuite de créer et de maintenir une dynamique jusqu'à la COP26. Le Sommet sur le climat prévu par le Président des États-Unis, M. Biden, le 22 avril, serait un élément important du calendrier pour susciter l'engagement des dirigeants en faveur du Programme de développement, de même que le Sommet du G-7 organisé par le Royaume-Uni qui aurait lieu en juin. Le Royaume-Uni travaillerait en étroite collaboration avec l'Italie en tant que partenaire de la COP26 et coaccueillerait une pré-COP du 30 septembre au 2 octobre à Milan. La pré-COP offrirait à un groupe de pays sélectionnés un cadre informel pour discuter et échanger des points de vue sur certains aspects politiques clés des négociations et proposer des orientations politiques pour suite à donner. Y participeraient 35 à 40 pays, des représentants du secrétariat de la CCNUCC, les présidents des organes subsidiaires de la Convention et un certain nombre de parties prenantes jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques ou le passage à un

développement durable. Le Sommet des dirigeants du G-20, accueilli par l'Italie, les 30 et 31 octobre et précédant immédiatement la COP, constituerait une autre étape importante.

2.15. Le Royaume-Uni examinait ce que différents scénarios liés à la COVID pourraient signifier pour la COP26 et planifiait en conséquence, en donnant la priorité à la santé des participants et de la communauté locale. L'intention était toujours d'organiser un événement en personne pour la COP26, en respectant les souhaits de toutes les parties, dont beaucoup étaient convaincues que ces rendez-vous devaient avoir lieu en présentiel et que l'action sur les changements climatiques ne pouvait pas être retardée. À l'approche de la COP26, des séances d'information sur la logistique étaient prévues à Londres pour les missions basées à Londres/Bruxelles représentant toutes les parties, ainsi qu'une séance organisée conjointement avec le secrétariat de la CCNUCC peu avant la COP26.

2.16. Rappelant ses interventions précédentes, le représentant a noté que les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de la COP auraient des implications pour la politique commerciale et le système commercial multilatéral. Cela inclut des liens directs tels que le dialogue sur la forêt, l'agriculture et le commerce des produits de base concernant l'utilisation durable des terres et le commerce des produits de base présentant un risque pour les forêts, ainsi que les impacts plus larges de changements tels que la transition énergétique et le passage à des véhicules à émission zéro. Tous ces changements auraient un impact sur la manière dont les Membres commerçaient et le Royaume-Uni se réjouissait de la poursuite du dialogue au sein de l'OMC.

2.17. Le représentant de la Suisse a noté que, dans le cadre de l'Accord de Paris, la Suisse avait confirmé son objectif de réduction des émissions de 50% d'ici à 2030, tout en ajustant son objectif pour 2050 à un niveau d'émissions nul. Compte tenu des émissions par habitant en Suisse, cet objectif était conforme aux recommandations du GIEC. Lors de la dernière réunion du CCE, la Suisse avait déjà indiqué avoir conclu un accord bilatéral avec le Pérou en octobre 2020 pour permettre la mise en œuvre de compensations étrangères en toute intégrité. Un accord similaire avec le Ghana avait été signé en novembre 2020. Ces accords bilatéraux mettaient en œuvre l'article 6 de l'Accord de Paris. D'autres accords étaient en cours de négociation et, à travers eux, la Suisse cherchait à établir des normes élevées pour les négociations épineuses de l'ONU dans ce domaine. Lorsque des pays progressistes créaient un précédent, cela renforçait la qualité de ces mécanismes.

2.18. Le représentant du Canada a salué les efforts du Royaume-Uni pour promouvoir le développement de chaînes d'approvisionnement durables et a soutenu les discussions sur ce domaine important à l'OMC.

### **2.1.1.3 Renseignements actualisés présentés par la Nouvelle-Zélande concernant les négociations en cours au titre de l'"Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité" (ACCTS)**

2.19. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait le point sur les négociations menées dans le cadre de l'initiative "Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité" (ACCTS). Comme indiqué lors des précédentes réunions du Comité, la Nouvelle-Zélande, le Costa Rica, les Fidji, l'Islande, la Norvège et la Suisse négociaient actuellement l'ACCTS, qui comprenait quatre piliers clés au cœur des politiques de commerce, d'environnement et de développement durable. Les piliers de l'ACCTS étaient les suivants: la libéralisation des biens environnementaux; des engagements nouveaux et contraignants pour les services environnementaux; des disciplines visant à éliminer les subventions aux combustibles fossiles nuisibles; et des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de mécanismes volontaires d'étiquetage écologique. Le quatrième cycle s'était achevé la semaine dernière (26 mars 2021), les délégations ayant tenu de multiples sessions dans les quatre groupes de travail. Les groupes de travail avaient continué à faire des progrès constants dans les quatre piliers.

2.20. Les discussions menées au sein du groupe de travail sur les services environnementaux avaient porté sur la question de l'utilisation double dans la liste des services environnementaux et sur l'importance d'assurer la sécurité juridique et la prévisibilité. Le groupe se pencherait également sur les définitions des termes clés tels que les services environnementaux et examinerait les propositions de texte avant le cycle suivant. Ces travaux soutenaient l'objectif sous-jacent de ce pilier, qui était d'identifier et de convenir d'une liste de services environnementaux et de services



liés à l'environnement. Dans le groupe sur les biens environnementaux, les participants s'étaient basés sur les discussions approfondies sur les biens environnementaux et les ressources d'autres enceintes, notamment les listes des coprésidents de l'APEC et de l'Accord sur les biens environnementaux. Les 6 participants avaient élaboré une "longue liste" complète de biens environnementaux, proposant plus de 550 biens environnementaux, dont 70 avaient été présélectionnés à ce jour. Les participants ont continué à examiner les biens sélectionnés et à modifier et à mettre à jour la longue liste. Ce travail s'était déroulé parallèlement aux discussions sur les propositions de texte. Ces travaux soutenaient l'objectif sous-jacent de ce pilier, qui était de développer une liste de biens environnementaux ayant une utilisation finale ou un avantage environnemental identifiable et solide et d'éliminer les droits de douane sur ces biens environnementaux.

2.21. Dans le groupe du travail sur l'écoétiquetage, les participants se sont également appuyés sur les sources existantes, le cas échéant, et ont poursuivi les discussions sur les éléments textuels potentiels des lignes directrices fondées sur des principes, ainsi que sur les mécanismes institutionnels efficaces et pratiques qui soutiendraient la promotion et la mise en œuvre des lignes directrices. Les travaux se sont poursuivis sur l'examen de la portée appropriée et des définitions clés de ce pilier de l'ACCTS. Les discussions ont également porté sur les options textuelles potentielles pour le contenu et la structure des directives fondées sur des principes ainsi que sur les mécanismes institutionnels qui soutiendraient la mise en œuvre des directives.

2.22. Le groupe de travail sur les simulateurs de vol a continué à naviguer parmi les éléments complexes et interconnectés liés à l'élaboration de disciplines juridiquement exécutoires et compatibles avec l'OMC sur les simulateurs de vol. Au cours du quatrième cycle, le groupe s'est concentré sur le champ d'application du chapitre et les définitions des termes fondamentaux, en explorant les avantages et les inconvénients des différentes approches. Reconnaissant que les éléments étaient interconnectés, le groupe a également discuté de la façon dont la section sur les engagements primaires pourrait être structurée et a examiné si les typologies de subventions énumérées dans le cadre des ODD pourraient être appliquées et comment diverses approches des cadres de subventions existants pourraient éclairer leur travail. Le groupe examinerait les éléments textuels avant le prochain cycle.

2.23. La Nouvelle-Zélande se félicitait de l'intérêt des Membres de l'OMC pour l'Accord et continuerait à tenir les Membres intéressés informés de l'évolution de la situation. L'instrument, qui aurait valeur de traité et serait conforme à l'OMC, serait ouvert à d'autres Membres, à condition qu'ils soient en mesure de respecter ses obligations. Plus largement, la Nouvelle-Zélande restait déterminée à tenir ce comité informé de l'évolution des négociations. L'objectif était que l'ACCTS contribue à informer les discussions plus larges sur le commerce et l'environnement à l'OMC en montrant comment les mesures d'ordre commercial pouvaient conduire à des résultats environnementaux.

#### **2.1.1.4 Rapport du Canada sur les ajustements carbone aux frontières (ACF): questions, options et répercussions**

2.24. Le représentant du Canada a rendu compte d'un webinaire que sa délégation avait organisé le 4 mars, sous le thème: "ajustements carbone aux frontières (ACF): questions, options et répercussions". L'objectif principal du webinaire était d'améliorer la connaissance et la compréhension de ce qu'étaient les ACF et de la manière dont elles pouvaient interagir avec les règles commerciales. Le webinaire avait suscité un intérêt considérable – plus de 750 inscrits -, ce qui soulignait l'intérêt croissant à l'égard de la poursuite des discussions sur ces mesures, y compris dans une perspective de politique commerciale. Un enregistrement du webinaire était disponible sur la chaîne YouTube de la Mission du Canada. L'ambassadeur du Canada, M. de Boer, avait prononcé les remarques d'ouverture et de conclusion et le webinaire avait été animé par le Dr Carolyn Deere Birkbeck de l'Institut universitaire de Genève. Il comprenait également quatre panélistes: Andrei Marcu (Table ronde européenne sur les changements climatiques et la transition durable); Aaron Cosbey (Institut international du développement durable); Catherine Cobden (Association canadienne des producteurs d'acier); et Ludivine Tamiotti (OMC).

2.25. Les présentations ont abordé une série de questions relatives aux ACF, notamment les liens avec les objectifs climatiques et l'Accord de Paris, les options de conception, les points de vue de l'industrie et la relation avec les règles de l'OMC. L'un des principaux enseignements du séminaire en ligne était que le dialogue, la transparence et la coordination étaient importants, à mesure que

les efforts sur les ACF progressaient, en particulier du point de vue de la politique commerciale. Une coordination efficace signifiait également un dialogue avec les parties prenantes au fur et à mesure que cette question progressait. Le Canada croyait fondamentalement que les Membres devaient travailler de toute urgence pour démontrer comment le système commercial multilatéral pourrait contribuer de manière significative et crédible à la réalisation des objectifs de durabilité environnementale mondiale. Le Canada travaillerait également avec des économies aux vues similaires pour examiner comment les ACF pourraient s'intégrer dans une stratégie plus large visant à atteindre les objectifs climatiques, tout en assurant un environnement équitable pour les entreprises.

2.26. Le représentant des États-Unis a apprécié la diversité de l'expertise technique et l'examen détaillé des questions techniques, juridiques et autres qui devaient être abordées et analysées lors de la conception et de la mise en œuvre d'un ACF. Les États-Unis se réjouissaient à l'idée de continuer à dialoguer avec d'autres Membres sur les questions de commerce et de changements climatiques, y compris les ACF le cas échéant, et d'examiner dans quelle mesure le commerce pourrait soutenir les efforts déployés pour faire face à la crise climatique, notamment pour parvenir à des émissions mondiales nettes nulles d'ici à 2050.

### **2.1.2 AEM portant sur les produits chimiques et les déchets (Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS))**

#### **2.1.2.1 Présentation par un représentant des Conventions BRS des activités menées récemment**

2.27. Un représentant des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS) (PNUE) a informé les délégations des derniers faits nouveaux et noté que l'année 2021 avait débuté avec un grand bond en avant concernant la gestion des produits chimiques et des déchets. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les nouvelles entrées introduites dans les annexes de la Convention de Bâle à la suite des "Amendements concernant les déchets plastiques" étaient devenues effectives pour 186 parties. Les Amendements concernant les déchets plastiques avaient été adoptés lors de la COP14 de la Convention de Bâle qui s'était tenue en mai 2019, dans le but de renforcer le contrôle des mouvements transfrontières de déchets plastiques et de clarifier le champ d'application de la Convention tel qu'il s'appliquait à ces déchets.

2.28. La COP14 avait établi le Partenariat sur les déchets plastiques en mai 2019 avec pour objectif d'améliorer et de promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques aux niveaux mondial, régional et national et de prévenir et minimiser leur production. Lors de sa première réunion en face-à-face, qui s'était tenue aux Seychelles du 2 au 5 mars 2020, le groupe de travail du Partenariat était convenu d'un plan de travail et quatre groupes de projet avaient été créés sur: i) la prévention et la minimisation; ii) la collecte, le recyclage et les autres formes de valorisation des déchets plastiques, y compris le financement et les marchés connexes; iii) les mouvements transfrontières de déchets plastiques; iv) l'information, l'éducation et la sensibilisation.

2.29. À ce stade, 23 projets pilotes avaient été sélectionnés dans le cadre du programme de projets pilotes du Partenariat sur les déchets plastiques et avaient commencé à aider les parties à mettre en œuvre les trois piliers de la Convention de Bâle – mouvements transfrontières, GER et prévention des déchets plastiques – ainsi que d'importantes activités transversales de sensibilisation. Les projets pilotes avaient été rendus possibles grâce au financement généreux de la France, de la Norvège/Norad, de la Suède, de la Suisse et de l'Union européenne. Au 26 mars 2021, le Partenariat comptait 110 membres et 216 représentants et rassemblait des partenaires de quelque 50 gouvernements, 13 organisations internationales intergouvernementales, 15 organisations de la société civile, 20 entités du secteur privé et 11 centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm. La deuxième réunion du groupe de travail du Partenariat était prévue du 14 au 16 juin 2021.

2.30. Avec la ratification par le Nicaragua au début du mois de janvier 2021, 100 parties à la Convention de Bâle avaient ratifié l'Amendement sur l'interdiction. Celui-ci, qui est entré en vigueur en décembre 2019, interdisait tous les mouvements transfrontières de déchets dangereux destinés à des opérations d'élimination définitive des pays développés (OCDE, Union européenne, Liechtenstein) vers les pays en développement. Cela signifiait que les 100 parties qui avaient accepté d'être liées par l'amendement n'étaient pas des destinataires de déchets dangereux, ce qui était

particulièrement important pour les parties qui n'avaient pas les capacités appropriées pour les gérer. L'Amendement sur l'interdiction avait reçu un fort soutien de la part de nombreuses parties prenantes, y compris la société civile et les organisations intergouvernementales.

2.31. Le représentant a en outre informé les délégations des discussions qui avaient eu lieu en janvier 2021 lors de la dernière réunion du Comité d'étude de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et qui avaient porté, entre autres produits chimiques, sur une proposition d'inscription de l'additif pour matières plastiques omniprésent UV-328. L'UV-328 était un additif omniprésent et de grand volume dans les produits plastiques que l'on trouvait généralement dans les produits de soins corporels, les plastiques transparents et les revêtements. Il avait été retrouvé dans l'environnement et le biote, y compris dans des zones éloignées comme l'Arctique et l'océan Pacifique, loin de ses lieux de production et d'utilisation. On avait constaté que l'UV-328 était transporté avec les débris de plastique et pouvait ensuite être libéré par ceux-ci, qui étaient absorbés par exemple par les oiseaux de mer et s'accumulaient ensuite dans leurs tissus.

2.32. Le Comité d'étude de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants avait conclu que ce produit chimique satisfaisait aux quatre critères de sélection et qu'il ferait donc l'objet d'un examen plus approfondi pour décider s'il était susceptible d'entraîner des effets nocifs importants en raison de sa propagation à longue distance dans l'environnement, ouvrant ainsi la voie à des options permettant aux parties de décider, lors des futures réunions de la Convention de Stockholm, de prendre des mesures en vue de le réduire ou de l'éliminer. Il s'agissait d'une étape importante car la Convention de Stockholm était donc sur le point de devenir le deuxième traité international juridiquement contraignant à promouvoir la gestion rationnelle des matières plastiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier au stade de la conception, où des alternatives aux produits chimiques dangereux devaient être identifiées. Le représentant a également rappelé que le mois de mai 2021 marquerait le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention de Stockholm et a invité les délégations à adhérer aux Conventions BRS lors des différents événements de célébration qui seraient organisés à partir du 21 mai.

2.33. Le représentant a rappelé que les réunions de 2021 des COP des Conventions BRS étaient prévues à Genève du 19 au 30 juillet 2021. À la lumière de la pandémie de COVID-19, les Bureaux des conférences des parties étaient convenus de tenir les réunions 2021 des COP aux trois conventions en deux segments: un segment en ligne du 26 au 30 juillet 2021; et un segment en présentiel provisoirement prévu pour juin 2022, à Genève, sous le thème "Accords mondiaux pour une planète saine: Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets".

2.34. Malgré les défis à relever en 2020, le Secrétariat et les parties aux Conventions BRS avaient franchi des étapes de petite taille mais à un rythme constant et avaient posé des jalons, notamment par le biais de webinaires, d'activités de sensibilisation et d'assistance technique. Cependant, il restait encore du travail à faire, notamment lors des prochaines réunions des COP en juillet 2021 et en 2022. Un tel travail et de telles réalisations n'auraient pas été possibles sans le soutien de nombreux représentants gouvernementaux, d'experts, d'ONG, du secteur privé et de bien d'autres parties prenantes qui avaient travaillé main dans la main vers l'objectif commun d'aborder par le biais des AEM et grâce au multilatéralisme en général, la question d'un développement durable pour une planète plus saine et plus propre pour tous.

2.35. Le représentant de la Suisse a noté que le défi environnemental mondial qui découlait de la pollution par les matières plastiques avait fait l'objet d'une attention croissante non seulement dans les discussions techniques mais aussi dans un contexte politique tel que celui de la Convention de Bâle ou de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. La Suisse estimait que les différentes entités qui traitaient de cette question avaient toutes des avantages comparatifs fondés sur leurs mandats et leurs procédures de fonctionnement respectifs. Par conséquent, lorsque les délégations travaillaient sur une même question, elles devaient s'efforcer d'éviter les doubles emplois et d'établir une valeur ajoutée pour une prise de décision éclairée.

2.36. Le représentant de l'Union européenne a salué l'entrée en vigueur des nouvelles règles sur les déchets plastiques dans le cadre des Conventions BRS et a invité tous les Membres de l'OMC à les mettre en œuvre.

2.37. Le représentant de la Colombie a souligné la participation active de sa délégation ainsi que son engagement et son soutien résolu à la mise en œuvre des Conventions BRS, y compris les

récents amendements sur les déchets plastiques. Il y avait un travail important à faire concernant les aspects de la mise en œuvre qui avaient une relation directe avec le commerce international, en particulier pour ce qui avait trait à la gestion des déchets plastiques, y compris les déchets soumis à la procédure de consentement préalable qui nécessitaient une attention particulière, ceux qui étaient présumés dangereux et ceux qui étaient présumés non dangereux. La Colombie avait également soutenu le travail d'amendement concernant le traitement et la description des rebuts de matériel électrique et électronique. De telles initiatives pourraient générer des avantages importants et améliorer le contrôle des mouvements transfrontières.

## 2.2 Autres questions

### 2.2.1 Exposé sur la version actualisée de la Matrice des mesures liées au commerce prises au titre de divers accords environnementaux multilatéraux (matrice AEM)

2.38. Le Secrétariat de l'OMC a présenté la version actualisée de la Matrice des mesures liées au commerce prises au titre de divers accords environnementaux multilatéraux (matrice AEM).<sup>6</sup> La matrice AEM avait été élaborée par le Secrétariat en consultation avec les secrétariats des AEM et fournissait des renseignements généraux sur les mesures liées au commerce en vertu de 15 AEM. Elle comprenait des informations générales sur les AEM couverts (par exemple l'objectif, l'entrée en vigueur, le nombre de parties et le nombre de Membres de l'OMC qui étaient parties à un AEM) ainsi que des informations spécifiques sur les dispositions pertinentes pour les Membres de l'OMC, y compris les amendements, les décisions et autres documents adoptés par l'AEM, les mesures de soutien (par exemple le transfert de technologie, l'assistance financière et technique), la non-conformité et les mécanismes de règlement des différends. La matrice comprenait une annexe indiquant quels Membres de l'OMC étaient parties à chaque AEM couvert.

2.39. Le Secrétariat de l'OMC avait régulièrement mis à jour la matrice en fonction de l'évolution de la situation. Comme sa couverture avait continué d'être actualisée et rationalisée pour se concentrer sur les accords multilatéraux, certains accords à vocation régionale n'avaient plus été couverts, à savoir la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) et la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Enfin, dans le cadre de la coopération du Secrétariat avec le PNUE, des travaux avaient été initiés pour explorer les synergies entre la matrice MEA et l'outil InforMEA. Le Secrétariat avait contribué au projet du PNUE visant à refléter dans InforMEA les informations contenues dans la matrice MEA. Le PNUE avait été invité à la réunion en cours et présenterait le projet.

2.40. Le représentant de l'Union européenne a noté que la matrice AEM était un outil unique et très utile et constituait une source d'information complète pour comprendre le lien entre le commerce et l'environnement. L'Union européenne a encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise à jour de cet outil.

### 2.2.2 Présentation par le PNUE de l'initiative InforMEA

2.41. Le représentant du PNUE a présenté l'initiative InforMEA<sup>7</sup>, une collaboration entre plusieurs AEM, coprésidée par la Division juridique du PNUE et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Y avaient été associées 25 secrétariats au sein de 5 organisations des Nations Unies et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). L'objectif principal d'InforMEA était de fournir une base de données centralisée et disponible reliant toutes les bases de données et tous les sites Web des AEM et assurant leur interopérabilité. Elle comprenait les textes des traités AEM, ainsi que des renseignements connexes tels que les décisions de la COP, les rapports nationaux, les contacts, les législations nationales et la jurisprudence. Les informations avaient été classées par thèmes environnementaux et le site Web avait également servi de glossaire pour la recherche en texte libre d'informations juridiques environnementales sur les AEM. Dans la mesure du possible, les données avaient été extraites automatiquement et demeuraient entièrement conformes aux informations figurant sur le site Web de chaque AEM.

2.42. Le PNUE avait réfléchi à la manière de saisir l'univers du droit international de l'environnement et son interaction avec d'autres domaines du droit international public, notamment le commerce.

<sup>6</sup> WT/CTE/W/160/Rev.9, TN/TE/S/5/Rev.7.

<sup>7</sup> Accessible à l'adresse : [www.informe.org](http://www.informe.org).

Lors d'une récente réunion du Comité directeur d'InforMEA, il avait été recommandé d'étudier une solution permettant d'intégrer les informations commerciales dans la plate-forme. Deux options avaient été envisagées: relier InforMEA aux informations sur les AEM disponibles dans la matrice des AEM de l'OMC; ou identifier où l'environnement était reflété dans les accords commerciaux. Le PNUE avait décidé de commencer par la matrice des AEM comme première solution pilote.

2.43. L'objectif était de numériser la matrice des AEM, qui était une ressource très complète et utile, en la transformant en une version numérique qui serait liée à l'ensemble plus large d'informations juridiques dans InforMEA. Cela permettrait de rendre l'information plus facilement accessible sur la plate-forme, en particulier pour un public non commercial, ainsi que de la relier à d'autres informations et balises fournies par InforMEA, améliorant ainsi la navigabilité et la convivialité. La plupart des informations provenaient des AEM eux-mêmes et le projet chercherait également des moyens de rationaliser son processus de mise à jour puisque les AEM couverts faisaient également partie de l'initiative InforMEA. En théorie, une fois toutes les informations intégrées, les mises à jour de la matrice AEM seraient possibles en temps réel, à mesure que les secrétariats des AEM mettraient à jour leurs propres informations dans la base de données InforMEA.

2.44. InforMEA utilisait Akoma Ntoso, le format standard lisible par machine des Nations Unies. Il présentait plusieurs avantages, notamment: permettre une traduction plus simultanée des documents plutôt que de multiples PDF; présenter l'évolution dans le temps des documents; et, pour les besoins du portail sur le commerce et l'investissement, il permettait au système de baliser les informations au niveau des dispositions. Grâce à cette norme, plutôt que de marquer l'ensemble du document comme étant lié au commerce, il serait possible de marquer des dispositions spécifiques, ce qui permettrait de les relier à d'autres informations dans InforMEA. La mise en œuvre était encore prototypique mais, une fois effective, elle permettrait à l'utilisateur de mettre en évidence une disposition ou une étiquette spécifique et de trouver son contexte plus large dans la base de données. Le représentant a fait une brève présentation de la maquette de ce à quoi ressemblerait l'information commerciale intégrée dans InforMEA. Le PNUE était enthousiaste à l'égard du projet et de la coopération avec le Secrétariat de l'OMC et se réjouissait de la poursuite de la collaboration sur la matrice MEA.

## **2.3 Transparence des mesures commerciales liées à l'environnement (point 4 du Programme de travail du CCE)**

*"Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce."*

### **2.3.1 Base de données de l'OMC sur l'environnement**

2.45. Le Secrétariat de l'OMC a donné des renseignements actualisés<sup>8</sup> sur la base de données sur l'environnement de l'OMC.<sup>9</sup> Le rapport 2019 sur celle-ci figurait dans le document WT/CTE/EDB/19. La collecte de données pour 2020 était en cours à l'aide d'une nouvelle plate-forme de saisie des données. Le portail Web de la base de données contenait des renseignements sur plus de 13 200 mesures liées à l'environnement notifiées dans le cadre des Accords de l'OMC et plus de 8 600 entrées liées à l'environnement provenant de l'examen des politiques commerciales des Membres de l'OMC. Chaque année, plus de 600 nouvelles notifications liées à l'environnement, 1 000 nouvelles mesures et 750 entrées provenant de l'examen des politiques commerciales étaient ajoutées à la base de données. Une section supplémentaire a été ajoutée au rapport pour l'année 2019 afin de fournir une analyse spécifique à chaque sujet. En 2019, 103 Membres de l'OMC de toutes les régions et de tous les niveaux de développement avaient présenté des notifications relatives à l'environnement. L'Union européenne en avait présenté le plus grand nombre. Le Rwanda et l'Ouganda figuraient également parmi les 10 premiers notifiants en 2019. Globalement, le nombre et la part des notifications et des mesures liées à l'environnement avaient augmenté au fil du temps avec 672 notifications et 1 764 mesures liées à l'environnement en 2019. L'Accord OTC de l'OMC comptait le plus grand nombre de notifications présentées en lien avec l'environnement, tandis que l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires était celui pour lequel le plus grand nombre de mesures liées à l'environnement figuraient dans la base de données. Les mesures de

<sup>8</sup> Voir le document RD/CTE/183.

<sup>9</sup> <https://edb.wto.org/>.

soutien avaient augmenté ces dernières années et constituaient environ 60% de toutes les mesures figurant dans la base de données sur l'environnement, les subventions et les paiements directs étant la catégorie la plus importante parmi les types de mesures. S'agissant du type de secteurs, l'industrie manufacturière et l'agriculture représentaient chacune un quart (25%) des mesures notifiées en 2019. Les autres secteurs étaient les produits chimiques (13%), l'énergie (12%) et la pêche avec 9% des mesures indiquées dans la base de données. Concernant les types d'objectifs liés à l'environnement, la gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses arrivait toujours en tête (17%) en 2019, tandis que la gestion durable de la pêche figurait également dans les cinq premiers (9%). La pêche était le sujet spécifiquement traité à la section 3 du rapport 2019. L'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires était l'instrument pour lequel les mesures liées à l'environnement avaient été le plus notifiées dans le secteur de la pêche, les subventions et les paiements directs étant le type de mesure le plus important. Le Secrétariat a également présenté des données sur les entrées relatives à l'examen des politiques commerciales affectant le secteur de la pêche et donné des exemples de mesures notifiées concernant la gestion durable de la pêche qui figuraient dans la base de données.

2.46. La représentante de la Suisse a remercié le Secrétariat pour sa présentation sur la base de données sur l'environnement. Elle a fait référence aux questions sur la pollution par les matières plastiques qui avaient soulevées précédemment et lors du dialogue informel. Ces questions étaient les suivantes: i) quel type de données compléterait les données présentées par le Secrétariat de l'OMC pour couvrir les rejets, la distribution, les mouvements, la production et la consommation de plastiques? ii) Comment améliorer la notification des différentes matières plastiques? Le Secrétariat de l'OMC avait fait remarquer que les notifications dont disposait l'OMC contenaient des données partielles.

2.47. En réponse à la question de la Suisse, le représentant du Secrétariat de l'OMC a déclaré que les annexes I et III du rapport sur la base de données pour 2019 fournissaient la liste des mots clés et des catégories harmonisées utilisés pour étiqueter les données. La collecte et la saisie des données impliquaient le balisage des mesures liées à l'environnement par type de secteurs, de mesures, d'objectifs et de mots clés, ce qui permettait une analyse spécifique de chaque question. Dans le cas de la pêche, qui était le thème du rapport pour 2019, les données avaient été précisées et avaient pu être analysées par secteur (pêche), mot clé (poisson) et objectif environnemental (gestion durable de la pêche). Les matières plastiques avaient été ajoutées dans la catégorie des mots clés en 2020. Les données sur les plastiques pouvaient également être recherchées en utilisant l'option de recherche "texte libre" dans la base de données. D'autres catégories harmonisées pertinentes pourraient inclure "la gestion et le recyclage des déchets". Le représentant a ajouté que d'autres sujets tels que les changements climatiques ou la biodiversité pourraient également être analysés en utilisant les données de la base de données.

### 3 AUTRES QUESTIONS

#### 3.1 Présentation par le Canada des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale

3.1. Le représentant du Canada, au nom du Canada et du Costa Rica (coordinateurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale) a rappelé qu'en marge de la réunion du CCE en novembre 2020 un groupe d'une vingtaine de coauteurs avait publié une communication sur le commerce et la durabilité environnementale concernant le lancement des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.<sup>10</sup> Depuis lors, le nombre de coauteurs était passé à 26, représentant plus de 50 Membres de l'OMC. Les coauteurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale ont reconnu qu'il était urgent d'agir en matière de durabilité environnementale. Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale avaient fourni un cadre aux Membres de l'OMC intéressés pour étudier les moyens de garantir que la politique commerciale contribue à la durabilité environnementale. Après une première discussion sur l'établissement de l'ordre du jour en janvier 2021, les coauteurs avaient présenté des propositions et des idées sur les travaux que les discussions structurées sur le

<sup>10</sup> Voir le document WT/CTE/W/249/Rev.1.

---

commerce et la durabilité environnementale pourraient entreprendre en 2021. Toutes les propositions avaient été publiées sur un portail Web accessible à tous les Membres de l'OMC.<sup>11</sup>

3.2. Les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale avaient tenu leur première réunion ordinaire le 5 mars 2021. L'objectif de cette réunion, qui était coprésidée par l'Ambassadeur de Boer (Canada) et l'Ambassadeur Abraham Peralta (Costa Rica), était de discuter d'un plan de travail pour l'année 2021. Outre les interventions des coauteurs, plusieurs autres Membres de l'OMC avaient pris la parole pour faire part de leurs points de vue et de leurs réflexions et pour exprimer leur intérêt à l'égard d'une étude plus approfondie des questions à la jonction du commerce et de la durabilité environnementale. Reconnaisant l'importance et la pertinence d'assurer la cohérence et l'homogénéité avec les efforts déployés dans d'autres instances et la nécessité de travailler horizontalement, la réunion de mars avait bénéficié de la participation d'un petit groupe de parties prenantes représentant les milieux professionnels, le monde universitaire, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales. Les parties prenantes avaient pu exprimer leurs vues et faire part de leurs réflexions sur l'importance de faire progresser de manière significative les efforts en matière de commerce et de durabilité environnementale à l'OMC ainsi que sur les priorités qui pourraient être envisagées pour les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Assurer l'inclusivité et la transparence était de la plus haute importance pour les coordonnateurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, qui se sont engagés à travailler avec les coauteurs et les parties prenantes pour trouver un équilibre entre, d'une part, faire en sorte que les parties prenantes puissent contribuer à éclairer les délibérations des discussions structurées et, d'autre part, faire en sorte que les Membres de l'OMC puissent effectivement et efficacement faire avancer leurs travaux.

3.3. Les coordonnateurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale avaient prévu de distribuer aux coauteurs un projet de plan de travail pour l'année. Ils s'efforceraient d'articuler une vision des travaux des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale pour la période postérieure à la douzième Conférence ministérielle, très probablement sous la forme d'une déclaration ministérielle publiée à cette occasion. Une telle déclaration devrait être cohérente et soutenir les autres déclarations sur le commerce et la durabilité de l'environnement publiées lors de la douzième Conférence ministérielle. Les Membres de l'OMC qui soutenaient la déclaration des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale ne seraient pas tenus de soutenir d'autres déclarations sur le commerce et la durabilité environnementale. L'orientation future des travaux des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale serait décidée par les coauteurs des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. La réunion ordinaire suivante était prévue pour la fin du mois de mai.

3.4. La représentante de l'Arabie saoudite a déclaré que sa délégation avait participé à la première réunion des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Sa délégation était consciente de l'importance du développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Le développement durable était un objectif fondamental de l'OMC inscrit dans l'Accord de Marrakech. Le CCE était l'organe permanent de l'OMC chargé du dialogue entre les Membres sur l'impact des politiques commerciales sur l'environnement. Depuis sa création, le Comité avait adopté un programme de travail complet et inclusif qui encourageait l'échange d'informations et d'expériences sur les effets des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchaient au commerce et les prescriptions d'étiquetage à des fins environnementales. Il était très important de s'en tenir au mandat du CCE pour les discussions exploratoires. Les négociations sur les biens et services environnementaux, qui visaient à renforcer le soutien mutuel entre les politiques commerciales et environnementales, devraient avoir lieu dans le cadre de la session extraordinaire du CCE. L'OMC était une organisation dirigée par ses Membres. L'objectif commun de ces derniers était de renforcer et de sauvegarder le système commercial multilatéral. La représentante a demandé si les Membres de l'OMC comptaient discuter des mêmes sujets au sein du CCE, des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et d'autres organes de l'OMC. En outre, elle a demandé ce qu'il allait advenir des négociations dans le cadre de la session extraordinaire du CCE, sa délégation ayant compris que les débats des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale allaient passer à une

---

<sup>11</sup> Le portail des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale est accessible à l'adresse suivante: [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/tessd\\_e/tessd\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/tessd_e/tessd_e.htm).

phase de négociation. Enfin, elle a demandé ce que la négociation de sujets environnementaux généraux tels que les changements climatiques ou les subventions aux combustibles fossiles qui avaient été discutés de manière approfondie dans d'autres organisations apporterait de plus. Les discussions sur la relation entre le commerce et l'environnement devaient porter sur toutes les innovations technologiques et la dimension développement pour élargir la portée des avantages. En outre, ces discussions devraient être ouvertes, transparentes et inclusives pour tous les Membres de l'OMC et sans préjudice de leurs droits et obligations.

3.5. Le représentant du Venezuela a dit que sa délégation était préoccupée par la prolifération d'initiatives en dehors des structures formelles de l'OMC visant à traiter des questions qui devraient être examinées au sein des structures formelles de l'OMC. Le CCE, qui disposait d'un mandat clair et d'un programme de travail, était l'instance officielle de dialogue entre les Membres sur l'impact des politiques commerciales sur l'environnement. Tout débat exploratoire devrait être abordé dans le cadre de la session extraordinaire du CCE et devrait donner la priorité aux sujets sur lesquels les points de vue des Membres convergeaient. Les discussions devraient être ouvertes, transparentes et inclusives, sans préjudice des droits et obligations des Membres. En outre, les discussions devraient tenir compte de la marge politique des Membres et de la dimension développement de chaque Membre. La délégation du Venezuela reconnaissait le droit légitime des Membres de se réunir et de progresser sur des questions à propos desquelles leurs vues convergeaient. Dans le même temps, il était important de ne pas créer d'espaces pour des négociations parallèles qui entraînent en conflit avec le mandat du CCE et qui, loin d'aider à avancer sur cette question importante, créaient des divergences plus importantes.

3.6. La représentante de la République de Corée a indiqué que les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale étaient un cadre de dialogue important et précieux des questions relatives au commerce et à l'environnement à l'OMC. Lors de la première réunion ordinaire, sa délégation, ainsi que celles de l'Australie et de Singapour, avaient soumis une proposition visant à contribuer à des discussions actives et à la collaboration entre les Membres. Il était essentiel que les pays partageant les mêmes idées coopèrent pour relever les défis du commerce et de la durabilité de l'environnement et pour obtenir des résultats à la douzième réunion ordinaire. Sa délégation s'était engagée à contribuer à cet objectif.

3.7. Le représentant du Japon a noté l'importance du rôle de l'OMC dans la réalisation de la neutralité carbone à l'échelle mondiale en facilitant l'adoption généralisée des produits et des technologies qui contribuaient à cet objectif. La délégation japonaise proposait d'éliminer les droits de douane sur les marchandises qui contribuaient directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de poursuivre les travaux d'élaboration de règles en vue de l'harmonisation des réglementations nationales avec les normes internationales. Les discussions telles que celles qui avaient lieu dans le cadre des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale devraient être approfondies.

### **3.2 Rapport de la Barbade sur la table ronde de haut-niveau sur le thème "Commerce, environnement et durabilité: le point sur la relance verte à l'ère de la COVID-19"**

3.8. La représentante de la Barbade a rendu compte d'une table ronde de haut niveau sur le thème "Commerce, environnement et durabilité: le point sur la relance à l'ère de la Covid-19" organisée conjointement le 29 mars 2021 par la Mission permanente de la Barbade auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Genève et la Mission permanente des Maldives auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales sises à Genève. Le panel de haut niveau, modéré par S.E. M. Chad Blackman (Barbade), était divisé en deux segments. Au cours du segment d'ouverture, les participants avaient entendu les vues d'une liste émérite de dirigeants de haut niveau dans les domaines du commerce, de l'environnement et de la durabilité, à savoir Mme Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Mme Amina Mohammed, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et Mme Pamela Coke-Hamilton, Directrice exécutive du Centre du commerce international. Les participants ont ensuite eu l'occasion de bénéficier du discours principal, qui avait été prononcé par M. Abdulla Shahid, Ministre des affaires étrangères des Maldives. Au cours de la deuxième partie du programme, les participants avaient pu dialoguer avec un panel d'orateurs distingués comprenant Mme Abimbola Olufore, conseillère spéciale du Ministre de l'industrie, du commerce et de l'investissement du Nigéria, M. Maximo Torero Cullen, économiste en chef de l'Organisation des



---

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Mme Yuefen Li, experte indépendante des Nations Unies en matière de dette extérieure.

3.9. L'événement de haut niveau visait à élargir le dialogue politique sur le commerce et ses liens avec l'environnement et la durabilité, ainsi que sur la relance verte au lendemain de la pandémie de COVID-19, et a mis spécifiquement l'accent sur les questions de sécurité alimentaire, en promouvant les chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales et régionales. Dans ses remarques liminaires, la Directrice générale de l'OMC a informé les participants que les crises offraient l'opportunité de reconstruire une société meilleure et plus verte, non seulement en termes de relance du commerce international mais aussi pour trouver des voies vers un commerce durable qui pourrait aider à la fois l'environnement et l'économie.

3.10. Certaines de ces voies pourraient avoir un lien avec les travaux qui avaient déjà été initiés au sein du CCE, les initiatives lancées par les Membres et d'autres travaux en cours. La représentante a donné quatre exemples de ces pistes. Premièrement, les politiques commerciales pourraient contribuer à débloquer les investissements verts et l'innovation nécessaires pour diversifier et décarboniser les économies afin de créer les emplois de demain. Deuxièmement, le programme pour l'emploi et la diversification était lié à de nombreuses questions déjà débattues à l'OMC telles que le commerce électronique, la facilitation des investissements, les femmes dans le commerce et les micro, petites et moyennes entreprises. Troisièmement, la politique commerciale devait aller de pair avec un processus de reconstruction qui garantisse que les petits États insulaires en développement et les autres nations en développement aient la capacité d'assurer leur sécurité alimentaire, d'accéder aux biens essentiels et de renforcer leur propre capacité de production. Quatrièmement, le maintien de l'ouverture des marchés mondiaux était essentiel pour une reprise forte et durable au cours du redressement et pour une reprise de l'économie bleue.

3.11. La question de la dette, notamment en ce qui concernait les petits États insulaires en développement, avait été mise en évidence au cours de la réunion. En effet, 17 d'entre eux étaient exposés à un risque élevé de surendettement, ce qui aggravait les nombreux défis existants, notamment l'extrême vulnérabilité à l'impact climatique, et renforçait la nécessité de fournir à ces pays les outils dont ils avaient besoin pour renforcer leur résilience, notamment un meilleur accès au soutien financier et à l'allègement de la dette. Un appel avait également été lancé pour que davantage soit fait pour les États dans ce domaine. L'on avait également souligné, alors que le monde se remettait de la pandémie, qu'il fallait aussi repenser le commerce lui-même et saisir l'opportunité qui se présentait de parvenir à un commerce durable compatible avec l'objectif de zéro émission nette et d'économies bleues durables.

3.12. Le rôle de l'Aide pour le commerce dans le soutien à la relance verte avait été souligné, en particulier en veillant à ce que la politique commerciale aille de pair avec la durabilité environnementale, par exemple en fournissant un soutien aux micro, petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, en termes d'assistance technique et de mécanismes de financement innovants pour soutenir des voies de développement plus vertes et la création d'emplois. En orientant l'Aide pour le commerce vers ces domaines à fort impact, il avait été possible d'accélérer la reprise, de se prémunir contre les chocs futurs et, en définitive, de créer un avenir durable. La réunion avait également présenté des exemples utiles de projets en cours et d'échange d'expériences en termes de méthodes durables. L'un de ces exemples concernait l'économie bleue et plus particulièrement l'industrie de la pêche. Le Ministre des Maldives avait informé les participants à la réunion que, en tant que petit État insulaire en développement ou État du grand océan, les Maldives utilisaient depuis des siècles des méthodes de pêche durables et respectueuses de l'environnement pour la capture du thon. Les déchets issus du processus de transformation du thon étaient utilisés, par exemple comme engrais agricoles et pour l'exportation de matières premières, offrant ainsi à l'économie une solution de rechange pour générer des revenus primaires. La nécessité de reconsidérer les critères de classement des petits États insulaires en développement a également été soulignée, ainsi que la nécessité d'un indice multidimensionnel, qui inclurait entre autres des variables économiques et environnementales.

3.13. En substance, la réunion de haut niveau avait souligné les défis auxquels la communauté internationale était confrontée depuis le début de la crise et, plus particulièrement, les défis auxquels étaient confrontés les petits États insulaires en développement, qui avaient été gravement touchés par la double crise induite par la pandémie et les changements climatiques. Au cours de la réunion, il avait été dit que le redressement de la communauté mondiale face à ce double défi nécessiterait de passer des voies traditionnelles à des voies nouvelles et innovantes. Il a été reconnu que cela

créait donc une opportunité de se concentrer sur la relance verte et, étant donné le rôle que le commerce devait jouer dans la relance économique, l'OMC pourrait jouer un rôle important en matière de relance verte.

### **3.3 Rapport du Guatemala sur l'événement organisé conjointement avec la Finlande sur le thème "Entreprises durables et circularité – pourquoi la durabilité a-t-elle un sens pour les entreprises"**

3.14. Le représentant du Guatemala a informé le CCE de l'événement organisé conjointement par les Missions permanentes du Guatemala et de la Finlande sur le thème "Entreprises durables et circularité – pourquoi la durabilité a-t-elle un sens pour les entreprises", en collaboration avec la Chambre de commerce internationale (ICC). Il ne restait que 10 ans à tous les pays pour réaliser les ODD. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il était évident que chaque acteur devait jouer son rôle. Le secteur privé était un acteur particulièrement important et souvent même un pionnier dans la promotion de la durabilité dans ses processus de production et de distribution. C'était la raison pour laquelle cet événement s'était précisément concentré sur les contributions et les efforts que les entreprises du Guatemala et de la Finlande déployaient pour devenir plus durables, sur leur rôle dans l'avancement du passage à une économie circulaire et sur la manière dont le commerce était pris en compte dans leurs activités.

3.15. Au cours de l'événement, des représentants du secteur sucrier, de l'industrie du ciment et de l'association des exportateurs du Guatemala, ainsi que des représentants des secteurs des carburants renouvelables et du textile de Finlande, avaient présenté des exemples concrets concernant la manière dont, grâce à la recherche, l'innovation et la créativité, leurs processus de production et de distribution avaient évolué pour devenir plus durables et circulaires. L'engagement des entreprises à trouver de nouvelles solutions pour rendre leurs activités plus durables était également un élément clé. L'un des principaux messages de cet événement était que la transition vers une économie plus durable n'était pas seulement bénéfique pour l'environnement et le bien-être de l'humanité mais aussi pour les entreprises qui participaient à cette transition. En se concentrant sur des objectifs tels que la réduction des émissions de carbone, la réduction des déchets et la réduction de la consommation d'eau, on réduisait les coûts, on créait de la valeur ajoutée et on encourageait l'innovation qui faisait sens pour les entreprises. Grâce à la poursuite de ces objectifs, les entreprises étaient devenues plus efficaces, plus compétitives et mieux préparées à faire face aux défis futurs, contribuant ainsi à la résilience des sociétés. Les entreprises avaient également fait part de leurs expériences concernant les défis liés au commerce tels que les obstacles non tarifaires, les classifications, les normes, le commerce des matières secondaires et des déchets, ainsi que les défis causés par la pandémie de COVID. Au cours de cet événement, l'ICC avait également présenté certaines initiatives sur lesquelles le secteur privé travaillait au niveau mondial pour promouvoir la durabilité et la circularité. L'événement était un autre exemple de la façon dont la participation du secteur privé pourrait contribuer aux délibérations et aux débats qui avaient lieu au sein du CCE et d'autres comités de l'OMC.

3.16. Pour conclure, le Guatemala a indiqué que même si le Guatemala et la Finlande étaient des pays très éloignés et différents, il était impressionnant de voir comment les entreprises de ces deux pays s'attaquaient à leur manière aux défis posés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Il était évident que, quel que soit le lieu de leur implantation, de nombreuses entreprises comprenaient leur rôle important et s'engageaient à apporter leur contribution pour un monde meilleur. Ce type de discussions avait apporté une valeur ajoutée aux travaux menés à l'OMC et permis de mieux comprendre les pratiques commerciales ainsi que les obstacles commerciaux auxquels étaient confrontées les entreprises et que les négociateurs commerciaux pourraient aider à résoudre.

### **3.4 Exposés d'autres organisations ayant le statut d'observateur**

#### **3.4.1 Organisation mondiale des douanes (OMD)**

3.17. Le représentant de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a expliqué que l'OMD avait lancé un nouveau thème pour 2021, sous le slogan "Les douanes au service de la promotion de la reprise, du renouvellement et de la résilience pour une chaîne d'approvisionnement durable", afin de conduire la communauté douanière mondiale vers la durabilité des chaînes d'approvisionnement en renforçant la collaboration avec les parties prenantes, en utilisant des technologies innovantes et

en se concentrant sur la résilience et la préparation. En guise de retour sur le thème de l'OMD pour 2020, la récente publication intitulée "La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète"<sup>12</sup> avait présenté les outils et initiatives connexes de l'OMD afin de réfléchir au rôle des douanes pour assurer une transition équitable vers une chaîne d'approvisionnement plus inclusive, plus durable et plus verte.

3.18. Depuis l'année antérieure, le Secrétariat s'était engagé activement dans diverses activités de promotion et de sensibilisation sur la manière dont les douanes pouvaient faciliter le commerce dans le cadre de la transition vers une économie circulaire et la chaîne logistique inverse. En termes de facilitation des échanges, les instruments et outils élaborés par l'OMD offraient déjà au commerce des possibilités commerciales découlant d'une mise en conformité facultative et de procédures de mainlevée harmonisées, simplifiées et rapides, sous réserve d'un partage avancé des renseignements avec les douanes en vue d'une analyse de risques. Toutefois, l'économie circulaire présentait des spécificités qui devaient être abordées et étudiées en profondeur, notamment les questions d'identification et l'équilibre entre la facilitation des échanges et le respect des règles.

3.19. À cet égard, les synergies avec d'autres organisations internationales étaient évidemment d'une importance vitale pour unir les efforts afin de s'attaquer à la complexité du paradigme de l'économie circulaire et de relever de manière transversale les défis qui lui étaient inhérents. Dans ce cadre, la table ronde que l'OMD a organisée lors de la 229<sup>ème</sup>/230<sup>ème</sup> session du Comité technique permanent de l'OMD avait permis d'établir le cadre d'une proposition d'étude sur "Les douanes en transition vers une économie circulaire". Le Secrétariat de l'OMD travaillait actuellement sur une analyse de rentabilité afin d'évaluer les possibilités de poursuivre cette étude, notamment en évaluant les possibilités de coordination avec les organisations intéressées, en particulier l'OMC.

3.20. Dans ce sens, l'OMD avait fourni des renseignements actualisés sur le projet de gestion frontalière des déchets plastiques dans la région Asie-Pacifique qui était en cours de déploiement sous les auspices du Programme environnemental de l'OMD. Ce projet visait à renforcer la capacité des administrations douanières à atténuer les menaces environnementales dans la région Asie-Pacifique et à y répondre de manière appropriée, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Convention de Bâle. Dans la phase suivante, le projet organiserait une conférence régionale pour présenter un cadre stratégique possible pour renforcer la capacité des contrôles douaniers sur les mouvements transfrontières des déchets plastiques.

3.21. En outre, en 2020, le Programme environnemental de l'OMD était devenu membre du Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite (ENFORCE) de la Convention de Bâle. Dans ce cadre et à condition que le financement soit assuré, diverses initiatives seraient mises en œuvre en coopération avec d'autres partenaires d'ENFORCE, notamment le renforcement des capacités techniques et des actions de répression et la formation, ainsi que la planification et l'exécution d'opérations de répression à petite échelle.

3.22. Le Programme environnemental de l'OMD pilotait également les efforts du groupe de travail du Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques, qui élaborait un guide de mise en œuvre concernant les déchets plastiques. Les efforts déployés par l'OMD et ses partenaires pour faire face aux risques environnementaux continueraient de s'intensifier et davantage d'initiatives d'application devraient avoir lieu à l'avenir, notamment l'opération phare de l'OMD en matière de répression (l'opération "DEMETER") dont la septième édition aurait lieu en 2021. L'OMD estimait que la sensibilisation était fondamentale pour permettre une coopération transfrontières et multipartite, rationaliser les prescriptions réglementaires, favoriser l'efficacité des mouvements transfrontières des biens environnementaux et faciliter le commerce licite. En outre, comme cela avait été souligné à l'occasion de la récente réunion des discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pourrait être un autre aspect essentiel pour progresser dans ce domaine. Disposer de données et d'analyses sur les coûts et les avantages de la transition vers une économie circulaire, y compris les coûts réglementaires, serait un atout pour la prise de décision dans tous les domaines concernés.

---

<sup>12</sup> <http://www.wcoomd.org/en/media/newsroom/2021/february/looking-back-on-the-wco-theme-for-2020.aspx>.

### 3.4.2 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

3.23. Le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a attiré l'attention sur les activités de la CNUCED relatives aux changements climatiques, à l'économie des océans, à l'économie circulaire et au programme BioTrade. L'Examen 2021 du commerce et de l'environnement, publié récemment, examinait les conséquences physiques des changements climatiques et leurs effets sur les économies et le commerce des pays en développement; les vulnérabilités des pays en développement aux changements climatiques; les coûts et le financement de l'adaptation aux changements climatiques; et, enfin, les moyens par lesquels les pays en développement pourraient améliorer leur préparation au commerce-climat, c'est-à-dire renforcer la résilience de leur commerce aux changements climatiques par des mesures d'adaptation et la diversification économique.

3.24. Jusqu'à présent, la plupart des initiatives visant à atteindre l'objectif de développement durable 14 (la vie sous-marine) s'étaient concentrées sur la durabilité des écosystèmes océaniques et la gestion des océans. Peu de travaux avaient été réalisés pour identifier les secteurs commerciaux basés sur les océans, ainsi que les volumes et la valeur des échanges. Récemment, la CNUCED avait publié la toute première classification de l'économie des océans. Cette classification comportait trois catégories: les biens, les services et l'énergie. Chaque catégorie était divisée en chapitres et 52 sous-secteurs, en utilisant le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), la Classification sectorielle des services de l'OMC et la Classification centrale de produits des Nations Unies. Cette classification pourrait être utilisée aux niveaux national, régional et international pour concevoir des stratégies et des politiques commerciales spécifiques à l'économie océanique.

3.25. Les travaux en cours de la CNUCED sur la pollution par les matières plastiques et les flux commerciaux connexes avaient permis de dégager plusieurs enseignements susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques. De manière quelque peu contre-intuitive, les déchets plastiques pouvaient occasionnellement passer des pays en développement aux pays développés. Pour améliorer la gestion durable des matériaux, il fallait renforcer les infrastructures mondiales et régionales de recyclage et de surcyclage. À cet égard, il convenait d'accorder une attention particulière aux pays clés qui faisaient office de plaques tournantes mondiales et régionales pour le commerce des déchets plastiques. En outre, il était important de travailler sur des cadres suffisamment flexibles pour inclure les matériaux secondaires, autres que les plastiques, qui étaient importants pour une économie circulaire transfrontières.

3.26. Dans le cadre du programme Fabrication durable et pollution environnementale, soutenu par l'Office des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni, la CNUCED travaillait avec l'Institut universitaire de hautes études internationales à une étude sur les alternatives aux matières plastiques à usage unique, en se concentrant sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. L'étude proposerait des options pour les solutions alternatives aux matières plastiques et servirait de fondement à des appels à la recherche pour de nouveaux travaux sur la réduction de la pollution par les matières plastiques, prévus pour la fin 2021 dans le cadre du programme Fabrication durable et pollution environnementale. Elle offrirait également des possibilités d'assistance technique aux pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud.

3.27. En 2020, la CNUCED avait achevé la mise à jour de ses Principes et critères éthiques du biocommerce: un ensemble de lignes directrices pour l'approvisionnement, la transformation et la commercialisation durables des biens et services issus de la biodiversité. Ancrés dans les trois piliers de la durabilité – économie, société et environnement – ces principes avaient guidé les gouvernements, les entreprises et la société civile de quelque 80 pays sur la voie de la durabilité. La version actualisée avait été harmonisée avec les principaux processus de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les accords multilatéraux sur l'environnement. Les nouveaux éléments comprenaient la résilience climatique, la biodiversité marine et le tourisme durable. Les expériences, les meilleures pratiques et les enseignements tirés par les partenaires et les praticiens depuis la première édition en 2007 avaient également été pris en compte.

3.28. La CNUCED allait publier une étude analytique sur les changements climatiques, la relance verte et le commerce. L'étude examinait les tendances à la neutralité carbone, les plans de relance verte, l'essor d'une économie à faible contact, la sécurité des ressources dans les chaînes d'approvisionnement et le rôle du commerce dans la création de nouveaux marchés et l'amélioration

de l'accès aux biens, services et technologies favorables au climat. Ces questions étaient examinées dans un contexte économique et politique en évolution, y compris en ce qui concernait les questions de financement du climat, de subventions et d'ajustement carbone aux frontières.

### 3.5 Autres questions

3.29. Le Président du CCE a informé les Membres que la réunion suivante du Comité était prévue les 23 et 24 juin 2021. Comme il s'agissait de sa dernière réunion en tant que Président du CCE, il a noté que le Comité avait connu une année spéciale et que, malgré des défis jamais relevés auparavant, il était personnellement heureux d'avoir été le témoin d'un engagement sans précédent des délégations sur un certain nombre de questions urgentes liées au commerce et à l'environnement. Il estimait que le Comité devrait avoir un sentiment d'accomplissement car d'énormes progrès avaient été réalisés en quelques mois seulement. Dans le prolongement des travaux importants qui avaient débuté avant son mandat de président, il considérait que le CCE retrouvait aujourd'hui son rôle initial. Il était désormais reconnu dans le monde entier comme la seule et unique instance pertinente pour discuter des questions à la jonction du commerce international et de l'environnement. Il était convaincu que les discussions constructives se poursuivraient et s'intensifieraient encore et espérait que cela donnerait l'impulsion nécessaire aux préparatifs de la douzième Conférence ministérielle et à l'obtention de résultats significatifs dans ce cadre. Enfin, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Président, S.E. Manuel A.J. Teehankee (Philippines) et lui a souhaité bonne chance pour ce qui serait très certainement une année clé pour les questions relatives au commerce et à l'environnement.

3.30. Le Président entrant a remercié les délégations pour leur soutien et leur confiance et attendait avec impatience les discussions constructives et axées sur les résultats qui auraient lieu cette année au sein du Comité, qui s'appuieraient sur les progrès réalisés par son prédécesseur. Il a également félicité l'Ambassadeur Chad Blackman pour avoir mené à bien une année très active en tant que Président du CCE. Beaucoup de choses avaient été réalisées sous sa présidence. La participation active des Membres à ce comité avait été très encourageante. De plus, des progrès importants avaient été effectués sur plusieurs sujets liés au commerce et à l'environnement et il espérait qu'ensemble ce bon travail pourrait se poursuivre. Il attendait avec intérêt les discussions actives et fructueuses qu'il aurait avec toutes les délégations au cours de l'année à venir.

---

**ANNEXE 1: POINTS INSCRITS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCE**

- Point 1: Rapports entre les dispositions du système commercial multilatéral et les mesures commerciales prises à des fins de protection de l'environnement, y compris celles qui relèvent d'accords environnementaux multilatéraux.
- Point 2: Rapport entre les politiques environnementales qui intéressent le commerce et les mesures environnementales ayant des effets notables sur le commerce et les dispositions du système commercial multilatéral.
- Point 3 a): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les impositions et taxes appliquées à des fins de protection de l'environnement.
- Point 3 b): Rapport entre les dispositions du système commercial multilatéral et les prescriptions établies à des fins de protection de l'environnement relatives aux produits, y compris les normes et règlements techniques et les prescriptions en matière d'emballage, d'étiquetage et de recyclage.
- Point 4: Dispositions du système commercial multilatéral pour ce qui est de la transparence des mesures commerciales appliquées à des fins de protection de l'environnement et des mesures et prescriptions environnementales qui ont des effets notables sur le commerce.
- Point 5: Rapport entre les mécanismes de règlement des différends du système commercial multilatéral et ceux qui sont prévus dans les accords environnementaux multilatéraux.
- Point 6: Effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, notamment pour les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, et avantages environnementaux de l'élimination des restrictions aux échanges et des distorsions des échanges.
- Point 7: Question des exportations de produits interdits sur le marché intérieur.
- Point 8: Dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- Point 9: Programme de travail envisagé dans la décision sur le commerce des services et l'environnement.
- Point 10: Contribution apportée aux organes pertinents pour ce qui est des arrangements appropriés concernant les relations avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales visées à l'article V de l'Accord sur l'OMC.
-

**ANNEXE 2: PARTIES DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE DOHA (DMD) SE  
RAPPORTANT AUX TRAVAUX DU CCE RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE**

32. Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants:

- i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement;
- ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; et
- iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales.

Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des Accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés.

33. Nous reconnaissons l'importance de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement pour les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Nous encourageons aussi le partage des connaissances spécialisées et des expériences avec les Membres qui souhaitent effectuer des examens environnementaux au niveau national. Un rapport sera établi sur ces activités pour la cinquième session.

51. Le Comité du commerce et du développement et le Comité du commerce et de l'environnement serviront chacun, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'enceinte pour identifier les aspects des négociations relatifs au développement et à l'environnement et pour débattre de ces aspects, afin d'aider à atteindre l'objectif visant à ce que le développement durable soit pris en compte d'une manière appropriée.

---